



GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport d'activités relatif aux contrats

Préparé par

ᓄᓇᓕᖅᓂ ᓂᓕᓚᓂᓕᓗ ᐱᓗᓕᓕᓕᓂᓂᓂᓗ

Nunalingni Kavamatkunnilu Pivikhaqautikkut

Department of Community and Government Services

Ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Exercice 2015-2016

Table des matières

Intention	3
Observations générales	3
Exceptions	5
Observations sur les contrats à fournisseur unique	6
Objectif	6
Introduction	7
Vue d'ensemble du rapport	7
Sommaire	
1. Tous les contrats	9
2. Types de contrats	16
3. Modes d'attribution des contrats	33
4. Contrats attribués à des entreprises locales	48
5. Soumissions reçues	51
6. Main d'œuvre inuite	54
7. Rajustements en vertu de la NNI	55
8. Comparaison avec l'année précédente	57
Annexe A : Glossaire et définition des termes	59

Utilité

Sous la forme d'un rapport annuel, le présent document constitue un argument à l'appui de l'intégrité et de la transparence du gouvernement du Nunavut (GN) en ce qui concerne ses pratiques d'approvisionnement et d'attribution de contrats.

Observations générales

Ce qui suit est un bref aperçu de l'analyse statistique de l'exercice 2015-2016.

- Sur le plan statistique, nous disposons maintenant de onze (11) années de données qui sont comparables du fait que nous avons constamment recueilli les mêmes données.
- La valeur totale des contrats attribués par le GDN a augmenté de 38 % de 2014-2015 à 2015-2016. Le taux de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a baissé de 4 à 3 % par rapport à la valeur totale et les contrats attribués aux entreprises inuites ont augmenté de 17 %. Le nombre de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 16 %.
- La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 112 %, et la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a légèrement diminué de 2 %, alors que la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de près de 4 %.
- Le nombre de contrats attribués a légèrement diminué de 1 % de 2014-2015 à 2015-2016.
- Il est à noter que de nombreuses sociétés ont à la fois le statut d'entreprise inuite et d'entreprise du Nunavut. Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut sont considérées comme des entreprises inuites.
- Le nombre de contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 10 % et le nombre de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 66 %, alors que le nombre total de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 9 %.
- Étant donné que le volume de contrats a diminué de 1 %, il est intéressant de noter que le volume de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 9 % en comparaison. Le volume combiné des entreprises inuites et du Nunavut a augmenté de 15 %.
- Au cours des dix dernières années, depuis 2006-2007, le volume de contrats a augmenté de 88 %, mais le volume de contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 57 %. Le volume de contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 52 %, et celui des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 71 %.
- Au cours des dix dernières années, depuis 2006-2007, les entreprises inuites ont obtenu 33 % du volume et 40 % de la valeur des contrats. Les entreprises du Nunavut ont obtenu 6 % du volume de contrats, et 7 % de leur valeur. Les autres entreprises ont obtenu 63 % du volume de contrats, et 53 % de leur valeur.
- La plus grande partie de la valeur et du volume de contrats dans les catégories de l'architecture et de l'ingénierie, des services d'experts-conseils et de service ont été attribués à d'autres entreprises, qui ne sont ni inuites ni du Nunavut. Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats dans les catégories des petits et grands travaux de construction, du transport aérien et des commandes.
- Les entreprises inuites et du Nunavut combinées (tendance sur neuf ans) ont généralement obtenu un grand volume de contrats dans les catégories des petits travaux de construction et d'entretien, de la construction et du transport aérien. Ils ont obtenu quelques contrats dans les catégories des services d'architecture et d'ingénierie, du service et des services d'experts-conseils.
- Ensemble, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu plus de contrats dont la valeur est inférieure à 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut en obtiennent. Cette tendance est constante depuis les huit dernières années.
- La répartition moyenne du volume de contrats obtenus selon les catégories de valeur est généralement constante depuis les cinq dernières années.

<= 25 000 \$	50 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	30 %
< 100 000 \$	20 %

- Les statistiques de 2015-2016 continuent de révéler que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement davantage de contrats inférieurs au seuil de 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut ont tendance à en obtenir. Ceci s'explique en grande partie par la politique sur l'approvisionnement du GN qui précise que les biens et services ayant une valeur inférieure à 25 000 \$ doivent être achetés localement, au Nunavut, là où il se trouve au moins 3 fournisseurs en mesure de soumissionner et de fournir le bien ou le service.
- En 2015-2016, nous avons assisté à une importante augmentation générale du volume de contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, jusqu'à 5 % en part proportionnelle.
- Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de transport aérien et de petits travaux de construction et d'entretien dans la catégorie des contrats > 25 000 \$ et < 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur neuf ans.
- Les entreprises inuites et du Nunavut parviennent davantage à obtenir des contrats de construction et de petits travaux de construction et d'entretien, contrairement aux contrats d'architecture et d'ingénierie, ou d'experts-conseils, dans la catégorie des contrats > 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur neuf ans.
- Plus de contrats à fournisseur unique de grande valeur sont attribués à d'autres entreprises (non inuites et non du Nunavut). Il s'agit également d'une tendance sur neuf ans.
- De 2008-2009 à 2009-2010, le nombre de soumissions d'entreprises inuites (à l'exclusion des commandes de marchandises) a augmenté de 52 %. En 2010-2011, la participation des entreprises inuites a augmenté de 11 % de plus. En 2011-2012, nous avons assisté à une grande augmentation de 35 % des soumissions présentées par des entreprises inuites. De 2009-2010 à 2011-2012, nous avons assisté à une augmentation de 50 % des soumissions par des entreprises inuites. Toutefois, le nombre de soumissions présentées par des entreprises inuites a diminué de 36 % en 2012-2013. C'est une différence appréciable par rapport aux trois années précédentes. En 2013-2014, le nombre de soumissions des entreprises inuites a augmenté de 34 % par rapport à 2012-2013, mais est encore inférieur de 14 % au nombre élevé de 2011-2012. De 2013-2014 à 2014-2015, le nombre de propositions des entreprises inuites a augmenté d'un autre 7,7 %. De 2014-2015 à 2015-2016, nous avons assisté à une augmentation de 10 % du volume de propositions d'entreprises inuites.
- Les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande proportion des contrats lorsque les statistiques sur les contrats attribués comprennent aussi les contrats d'approvisionnement en biens. Les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats de service. Il s'agit d'une tendance sur neuf ans. Le présent rapport ne comprend pas une analyse de la valeur des contrats de chaque catégorie de valeur des contrats attribués aux entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et aux autres entreprises. Il ne traite que des volumes.
- Le nombre d'entreprises inuites ayant répondu aux appels d'offres en construction (gros travaux) est resté élevé en 2015-2016, ce qui indique une participation constante des entreprises inuites dans ce secteur. Les soumissions des entreprises inuites pour les contrats de petits travaux de construction et d'entretien, et de transport aérien, demeurent également élevées.

Observations sur la politique NNI :

- Le nombre de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu de la politique NNI reste bas.
- Un examen manuel des contrats, y compris les contrats d'approvisionnement en biens et les contrats attribués après rajustement en vertu de la politique NNI, indique ce qui suit :

Exercice financier	Nombre de contrats	% du nombre total	Valeur des contrats	Coûts additionnels pour le GN
2015-2016	64	3,2 %	5 779 608 \$	338 914 \$
2014-2015	55	2,8 %	6 832 142 \$	183 438 \$
2013-2014	41	2,1 %	2 302 040 \$	76 958 \$
2012-2013	41	2,3 %	2 180 163 \$	89 505 \$
2011-2012	68	3,6 %	22 919 133 \$	616 615 \$
2010-2011	57	3,1 %	11 028 315 \$	166 108 \$
2009-2010	59	3,3 %	23 976 383 \$	2 055 354 \$

Coût de l'application de la politique NNI

Le tableau ci-dessus indique ainsi que durant l'exercice 2015-2016, la politique NNI a influé sur 64 contrats. Cela signifie que 64 contrats auraient été attribués à d'autres entrepreneurs si ce n'avait été de la politique NNI. Le coût supplémentaire de la politique pour le GN en 2015-2016 a été de 338 914 \$. Le coût supplémentaire représente le coût additionnel que le GN a défrayé pour que les contrats ne soient pas attribués au moins-disant, mais plutôt au moins-disant après le rajustement des propositions et l'application des autres résultats de la politique NNI. Les exercices 2009-2010 à 2012-2013 sont tous analysés de la même façon. (En 2009-2010, un gros contrat de construction a été attribué dans cette catégorie. Sans ce contrat, le coût supplémentaire pour le GN en 2009-2010 n'aurait été que de 146 354 \$.)

Au cours des sept années qui ont fait l'objet des analyses ci-dessus, les contrats attribués en fonction de l'application de la NNI ont largement (83 à 96 %) été attribués dans la catégorie des commandes de marchandises. Toutefois, les commandes ne figurent pas dans les données analysées à la section 7, intitulée Rajustements en vertu de la NNI.

Exceptions

- Remarque : Les statistiques du présent rapport ne comprennent pas les quatre (4) grandes catégories de contrats suivantes :

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Transport pour raisons médicales	39 millions de \$ (est.)	37 millions de \$ (est.)	34 millions de \$ (est.)
Carburant (DPP)	180 millions de \$ (est.)	199 millions de \$ (est.)	192 millions de \$ (est.)
Police et services de laboratoire	37 millions de \$ (est.)	35 millions de \$ (est.)	34 millions de \$ (est.)
Services d'un médecin	27 millions de \$ (est.)	21 millions de \$ (est.)	18 millions de \$ (est.)

Observations sur les contrats à fournisseur unique

- Nous surveillons étroitement la pratique des contrats à fournisseur unique. Le GN est d'avis qu'il en obtient plus pour son argent par le recours aux appels d'offres concurrentiels. La troisième section du présent rapport traite des conditions acceptables pour les contrats à fournisseur unique.
- Le GN continue de réviser les facteurs contributifs aux contrats à fournisseur unique. Nous continuerons de nous efforcer de réduire le nombre de contrats attribués par cette méthode.
- En 2015-2016, le volume total des contrats à fournisseur unique a diminué de 31 %. Dans le présent rapport toutefois (Rapport d'activité relatif aux contrats), nous ne tenons compte que des contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 25 000 \$. En 2015-2016, nous avons assisté à une augmentation de 15 % des contrats d'une valeur supérieure à 25 000 \$ attribués à un fournisseur unique.
- Une analyse des tendances sur sept ans révèle qu'un volume important de contrats à fournisseur unique se situe dans la tranche des contrats > 25 000 \$ à <= 100 000 \$. La plupart de ces contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service. Ces contrats de service à fournisseur unique sont en très grande majorité attribués à d'autres entreprises (non inuite et non du Nunavut). Ce sont généralement pour des services spécialisés qui ne sont pas offerts au Nunavut. En 2015-2016, 53 % des contrats à fournisseur unique se situaient dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$.

Objectif

Le Gouvernement du Nunavut s'engage à rendre des comptes, à être plus transparent et à respecter des normes élevées en matière d'éthique en ce qui a trait à l'attribution des contrats. Nous nous engageons à adopter des pratiques éthiques et équitables dans l'exercice de nos responsabilités. Nous respectons les normes au moyen d'une réglementation efficace, d'une politique et de procédures appropriées, du perfectionnement professionnel et de la formation suivie des employés du GN, et de l'adhésion aux pratiques exemplaires de l'industrie. Le Gouvernement du Nunavut souhaite créer un milieu d'affaires qui favorise la croissance et la prospérité des entreprises locales et augmente les occasions d'emplois au Nunavut tout en améliorant la situation économique en général. Nous nous acquittons de notre obligation de rendre des comptes aux Nunavummiut par les mesures suivantes :

- Obtention de la meilleure valeur pour les Nunavummiut en général
- Création d'un milieu d'approvisionnement équitable, ouvert et transparent pour les fournisseurs
- Mise à jour et exactitude de l'information
- Adoption de méthodes efficaces visant à respecter les exigences du GN

Introduction

Le présent rapport fait état des renseignements statistiques sur les contrats attribués par les ministères du GN tels que signalés à SCG par l'entremise du service responsable de l'approvisionnement, de la logistique et des contrats (excepté les contrats de baux immobiliers qui sont signalés séparément). La structure du présent rapport s'inspire de la section 16 du guide des procédures d'attribution de contrats du Gouvernement du Nunavut (GN). Les renseignements qui s'y trouvent portent sur les activités du GN en matière d'attribution de contrats durant l'exercice 2015-2016, y compris les mises à jour sur la main d'œuvre inuite dans les contrats de construction attribués durant l'exercice précédent.

Les activités relatives à l'attribution de contrats par les agences et corporations de la Couronne, les conseils d'administration et l'Assemblée législative ne sont pas signalées à SCG et, par conséquent, ne figurent pas dans le présent rapport.

SCG ne peut pas garantir que les renseignements fournis par les ministères sont complets et exacts. Toutefois, nous faisons tout en notre pouvoir pour vérifier les renseignements et veiller à ce que les ministères soient pleinement conscients des exigences de la politique NNI en la matière, et du guide des procédures d'attribution des contrats.

Vue d'ensemble du rapport

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le caractère comparable des données. Des valeurs exceptionnellement élevées ou basses peuvent résulter de l'interaction de plusieurs facteurs externes qui ne sont pas nécessairement évidents pour le lecteur, y compris certains éléments importants comme les variations annuelles du budget de fonctionnement ou du budget des dépenses en capital, les révisions de la politique et les projets ponctuels. Nous recommandons aux lecteurs de ce rapport de rechercher des explications éclairées des facteurs contributifs avant de porter des jugements, et de ne pas faire de déductions uniquement à partir des graphiques circulaires et des tableaux de ce rapport. Il leur faut également tenir compte de nombreux autres rapports et renseignements sur le programme publiés et diffusés par le GN.

Le présent rapport porte surtout sur la répartition des contrats attribués aux entreprises, aux particuliers ou aux organisations de trois catégories de statut :

1. Entreprises inuites — selon la liste du registre des entreprises inuites de NTI
2. Entreprises du Nunavut — inscrites au registre des entreprises du Nunavut du GN (mais à l'exclusion des entreprises qui figurent sur le registre des entreprises inuites de NTI).
3. Autres entreprises — qui ne figurent pas aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut

Le présent rapport analyse également la participation des entreprises inuites qui tentent d'obtenir des contrats du GN, ainsi que de l'embauche d'Inuits dans les contrats de construction et d'entretien du GN. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent les statistiques présentées.

En raison de l'arrondissement des valeurs au millier de dollars près, l'addition des pourcentages de certains graphiques circulaires et tableaux ne donne pas nécessairement 100 %.

Statuts d'entreprise

Aux fins du présent rapport, les entreprises qui sont inscrites aux deux registres, soit à celui de NTI et à celui du GN, figurent dans la catégorie « **entreprises inuites** », mais non dans la catégorie « **entreprises du Nunavut** ».

La catégorie « **autres entreprises** » comprend les hameaux, les associations d'habitation et les organisations inuites, ainsi que le Collège de l'Arctique du Nunavut, de même que les particuliers et les entreprises qui ne sont pas inscrits aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut. La catégorie « autres entreprises » comprend également des entreprises situées dans d'autres provinces et territoires du Canada, de même que des entreprises de l'étranger.

L'expression « **tous les contrats** » correspond à tous les types et toutes les valeurs de contrats signalés. On indique le nombre et la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut pour tous les contrats. On indique également en détail le nombre et la valeur des contrats d'approvisionnement en biens et de tous les autres types de contrats.

Les types de contrat correspondent à ce qui suit : le transport aérien, l'architecture et l'ingénierie, les services d'experts-conseils, les gros travaux de construction, les petits travaux de construction et d'entretien, les commandes et le service. Le nombre et la valeur des contrats de chaque type sont illustrés par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Pour en faciliter l'analyse, les contrats sont divisés par tranches de valeurs en argent comme suit :

Contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$

Contrats > 100 000 \$.

Les modes d'attribution des contrats sont l'appel d'offres, la demande de soumissions et l'attribution à un fournisseur unique. L'analyse des contrats se fait selon les mêmes tranches de valeurs décrites pour les types de contrats. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Les contrats à fournisseur unique sont examinés plus en détail selon les types de contrats attribués à la catégorie de statut « autres entreprises » (non inscrites).

Les contrats attribués à des entreprises locales correspondent au nombre et à la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et à des entreprises du Nunavut qui font partie de la collectivité où les biens, les travaux de construction ou les services sont requis. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

Les soumissions reçues correspondent au nombre d'entreprises qui ont soumissionné, et à leur statut, à l'exclusion des contrats attribués pour l'achat de biens ou à un fournisseur unique. On indique le nombre de soumissions ainsi que le nombre des soumissions présentées par des entreprises inuites dans le cadre des appels d'offres concurrentiels pour les principaux types de contrats, avec illustration par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

La rubrique sur la **main d'œuvre inuite** correspond aux renseignements sur la main d'œuvre inuite dans le cas des contrats de grands travaux de construction et de contrats de petits travaux de construction et d'entretien.

Les rajustements en vertu de la NNI correspondent aux renseignements sur les contrats obtenus grâce aux rajustements en vertu de la NNI dans des circonstances où l'entreprise n'aurait pas pu obtenir le contrat autrement. On indique le nombre et la valeur en argent des contrats obtenus grâce au rajustement en vertu de la NNI par des entreprises inuites et du Nunavut.

La comparaison avec l'année précédente correspond au nombre et à la valeur en argent des contrats attribués par tous les ministères à des entreprises inuites, à des entreprises du Nunavut et à d'autres entreprises, en vertu de la politique NNI modifiée, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2004. Le 20 avril 2006, nous avons modifié cette politique en vue de permettre aux entreprises inuites et du Nunavut non locales de recevoir le rajustement relatif aux soumissions locales si aucune entreprise locale n'a présenté de soumission.

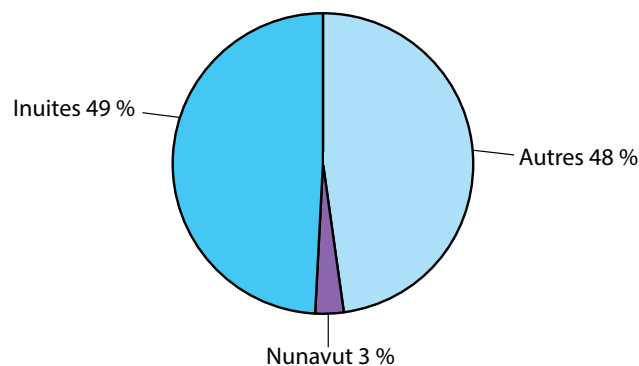
Sommaire

1. Tous les contrats

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon la valeur* concerne tous les contrats par catégories de statut, selon la valeur.

L'expression « tous les contrats » désigne tous les contrats d'une valeur supérieure à 5 000 \$. L'utilisation d'un seuil de 5 000 \$ aux fins du rapport est conforme aux recommandations des membres de l'Assemblée législative. Cette section porte sur la valeur et le volume de tous les contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

Gouvernement du Nunavut
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut
selon la valeur
2015-2016



Le graphique circulaire ci-dessus et le tableau ci-dessous illustrent la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

En 2015-2016, la valeur totale de tous les contrats a été de 399 164 000 \$ (arrondi au millier de dollars près). De ce montant, 196 375 000 \$ ont été attribués à des entreprises inuites (49 %), 11 241 000 \$ à des entreprises du Nunavut (3 %) et 191 548 000 \$ à d'autres entreprises (48 %). Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut, soit inuites et du Nunavut, sont considérées comme des entreprises inuites.

Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2015-2016	399 164	100 %	196 375	49 %	11 241	3 %	191 548	48 %
2014-2015	288 944	100 %	92 682	32 %	11 487	4 %	184 775	64 %
2013-2014	351 989	100 %	140 119	40 %	36 187	10 %	175 683	50 %

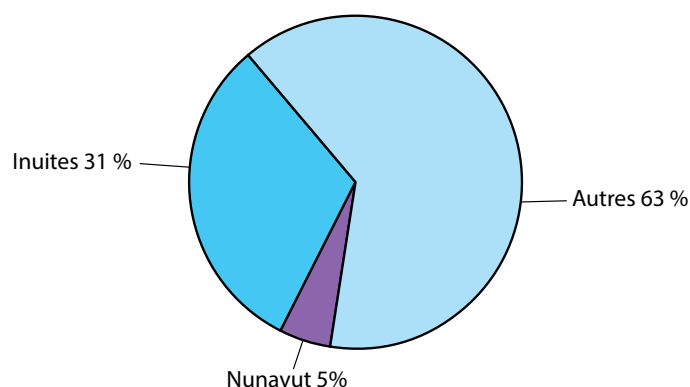
Si nous faisons abstraction des contrats attribués aux particuliers ou fournisseurs uniques, aux établissements de soins et de traitement, aux fournisseurs de soins de santé, aux hameaux, aux corporations municipales et autres entités connexes, comme la Société d'énergie Qulliq (SEQ), nous nous rendons compte qu'un nombre important des contrats attribués à des entités qui font partie de la catégorie « autres entreprises » représentent des secteurs commerciaux de l'économie du Nunavut qui sont désavantagés du point de vue concurrentiel, sinon sous-développés. Dans certains cas, nous remarquons que les volumes de l'économie du Nunavut sont insuffisants pour l'épanouissement et le maintien d'une industrie commerciale ou d'un secteur d'entreprise florissant. Les obstacles à surmonter pour réussir à pénétrer certains secteurs des affaires, et à y prospérer, comprennent ce qui suit : demande restreinte sur le marché local du Nunavut dont la population est relativement petite et éparpillée; coûts de transport sur un territoire très vaste; masse critique insuffisante d'ouvriers spécialisés, de gens de métier, de professionnels et d'infrastructures; volumes de vente

ou livraison relativement à la mise en route; coûts d'installation en plus des coûts élevés d'exploitation d'une entreprise. Un tel milieu d'exploitation et une telle conjoncture du marché peuvent, dans certains secteurs commerciaux, créer des obstacles de taille pour les entrepreneurs du Nunavut.

On peut également considérer que la catégorie des autres entreprises peut répondre à d'autres possibilités de marché sous-développées au Nunavut pour des entrepreneurs du Nunavut, notamment dans les services professionnels et les soins de santé. Parmi les catégories générales de biens et services consommés par le gouvernement qui concernent la catégorie des autres entreprises, mentionnons l'informatique et les systèmes, les logiciels, les livres scolaires, les aides à la formation, les travaux d'architecture et d'ingénierie, la formation spécialisée et les services d'experts-conseils. Étant donné que le marché local n'est pas en mesure de répondre aux besoins, il arrive souvent que ces types de contrat soient attribués à un fournisseur unique. On trouvera une liste des contrats attribués par le Gouvernement du Nunavut dans son **Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements**.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut* — selon le volume concerne tous les contrats par catégories de statut, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut
selon le volume
2015-2016



Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon le volume

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2015-2016	1 978	100 %	623	31 %	108	5 %	1 247	63 %
2014-2015	2 002	100 %	567	28 %	65	3 %	1 370	68 %
2013-2014	1 909	100 %	563	29 %	58	3 %	1 288	67 %

Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent le volume (nombre) de contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut et aux autres entreprises.

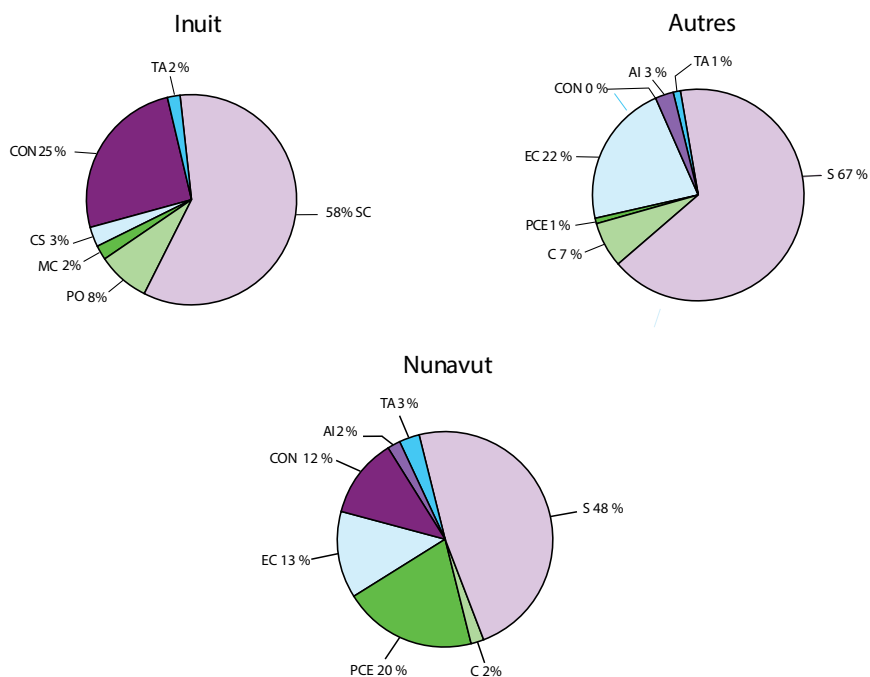
Le volume total de tous les contrats est de 1 978. Le nombre de contrats attribués aux entreprises inuites s'élève à 623, soit 31 %, et le nombre de contrats attribués aux entreprises du Nunavut est de 108, soit 5 %; le nombre de contrats attribués aux autres entreprises est 1 247, soit 63 %. Ces valeurs reflètent une diminution de 1 % du nombre de contrats attribués. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 9 %.

Une tendance sur trois ans révèle que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent en moyenne 33 % du volume des contrats et les autres entreprises en obtiennent 67 %.

De 2009-2010 à 2014-2015, nous avons assisté à une lente augmentation générale de la proportion globale du nombre de contrats attribués aux « autres entreprises » et à une lente diminution de la proportion des contrats attribués aux « entreprises inuites » et aux « entreprises du Nunavut ». Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2015-2016.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués par types — selon la valeur* résume la répartition des types de contrat attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par types
selon la valeur
2015-2016



Répartition des contrats attribués par types — selon la valeur

2015-2016
(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	6 168 \$	2 %	4 686 \$	76 %	310 \$	5 %	1 172 \$	19 %
Architecture/ingénierie (AI)	6 254	2	-	-	208	3	6 046	97
Construction (CON)	51 524	13	49 893	97	1 377	3	254	-
Services d'experts-conseils (EC)	49 209	12	6 506	13	1 479	3	41 224	84
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	8 242	2	4 233	51	2 281	28	1 728	21
Commandes (C)	29 532	7	16 218	55	184	1	13 130	44
Service (S)	248 234	62	114 838	46	5 402	2	127 994	52
Total	399 163 \$	100 %	196 374 \$	49 %	11 241 \$	3 %	191 548 \$	48 %

2014-2015

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	4 323 \$	1 %	3 602 \$	4 %	276 \$	2 %	445 \$	- %
Architecture/ingénierie (AI)	2 740	1	-	-	39	-	2 701	1
Construction (CON)	83 353	29	55 655	60	6 067	53	21 631	12
Services d'experts-conseils (EC)	17 047	6	2 018	2	27	-	15 002	8
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	15 867	5	12 286	13	1 872	16	1 709	1
Commandes (C)	26 311	9	10 684	12	1 481	13	14 146	8
Service (S)	139 304	48	8 437	9	1 726	15	129 141	70
Total	288 945 \$	100 %	92 682 \$	100 %	11 488 \$	100 %	184 775 \$	100 %

2013-2014

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	33 407 \$	9 %	3 526 \$	11 %	163 \$	- %	29 718 \$	89 %
Architecture/ingénierie (AI)	7 801	2	-	-	40	1	7 761	99
Construction (CON)	171 158	49	105 793	62	29 736	17	35 629	21
Services d'experts-conseils (EC)	10 712	3	1 888	18	141	1	8 683	81
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	16 202	5	10 523	65	3 737	23	1 942	12
Commandes (C)	20 051	6	9 031	45	22	-	10 998	55
Service (S)	92 659	26	9 358	10	2 348	3	80 953	87
Total	351 990 \$	100 %	140 119 \$	40 %	36 187 \$	10 %	175 684 \$	50 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition des sept (7) principaux types de contrat attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut et aux autres entreprises, selon leur valeur. Les tableaux ci-dessus indiquent les valeurs correspondant à chaque type de contrat. Les graphiques circulaires illustrent la répartition de l'argent des contrats aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, pour chaque type de contrat. Par exemple en 2015-2016, sur la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites de 196 374 000 \$, une proportion de 46 % concernait des contrats de service et 97 % des grands travaux de construction.

En général, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu la plus grande partie du volume des contrats de transport aérien (80 %), ce qui représente 81 % de leur valeur en 2015-2016.

Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement un volume plus élevé de contrats de construction, et de petits travaux de construction et d'entretien.

Le tableau ci-dessus indique que la valeur totale des contrats a augmenté de 38 % en 2015-2016, mais que la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 3,7 %.

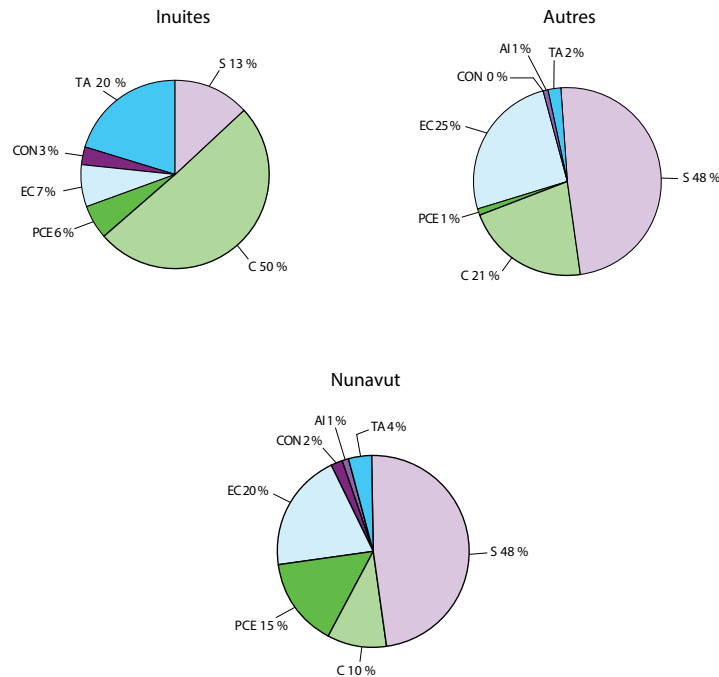
Au cours des quatre dernières années de déclaration, nous constatons que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont en moyenne obtenu la plus grande part de la valeur et du volume des contrats de construction.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport d'activités relatif aux contrats

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par types — selon le volume* résume la répartition des types de contrat attribués selon le volume.

Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats attribués par types selon le volume 2015-2016



Répartition des contrats attribués par types — selon le volume 2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	162	8 %	127	78 %	4	2 %	31	19 %
Architecture/ingénierie (AI)	18	1	-	-	1	6	17	94
Construction (CON)	20	1	17	85	2	10	1	5
Services d'experts-conseils (EC)	382	19	46	12	22	6	314	82
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	72	4	39	54	16	22	17	24
Commandes (C)	587	30	311	53	11	2	265	45
Service (S)	737	37	83	11	52	7	602	82
Total	1 978	100 %	623	31 %	108	5 %	1,247 \$	63 %

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	110	5 %	94	17 %	3	5 %	13	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	16	1	-	-	1	2	15	1
Construction (CON)	24	1	18	3	3	5	3	-
Services d'experts-conseils (EC)	147	7	17	3	1	2	129	9
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	110	5	72	13	17	26	21	2
Commandes (C)	563	28	254	45	27	42	282	21
Service (S)	1 032	52	112	20	13	20	907	66
Total	2 002	100 %	567	100 %	65	100 %	1 370	100 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	138	7 %	101	73 %	2	1 %	35	25 %
Architecture/ingénierie (AI)	21	1	-	-	1	5	20	95
Construction (CON)	28	1	19	68	6	21	3	11
Services d'experts-conseils (EC)	123	6	17	14	1	1	105	85
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	102	5	69	68	17	17	16	16
Commandes (C)	636	33	248	39	3	-	385	61
Service (S)	861	45	109	13	28	3	724	84
Total	1 909	100 %	563	29 %	58	3 %	1 288	67 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition du volume des sept (7) principaux types de contrat attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises. Le tableau ci-dessus indique les volumes correspondant à chaque type de contrat. Les graphiques circulaires illustrent le volume des contrats attribués aux entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et aux autres entreprises pour chaque type de contrat.

Au cours des sept (7) derniers exercices, c'est dans les catégories des grands travaux de construction, des petits travaux de construction et d'entretien et du transport aérien que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont le mieux réussi. En 2013-2014, les chiffres révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu pas mal de contrats de petits travaux de construction et d'entretien (85 % du volume total), de transport aérien (74 % du volume total) et de construction (89 % du volume total). En 2014-2015, les chiffres révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu des contrats de petits travaux de construction et d'entretien (80 %), de même que des contrats de grands travaux de construction (88 %). En 2014-2015, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 95 % des contrats de construction, 76 % des contrats de petits travaux de construction et 80 % des contrats de transport aérien.

En 2014-2015, les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu la plus faible proportion des contrats d'architecture et d'ingénierie (6 %), de service (11 %) et de services d'experts-conseils (12 %). Ces chiffres sont stables depuis les neuf (9) dernières années. Les entreprises inuites et du Nunavut sont généralement assez concurrentielles pour les contrats de transport aérien et les contrats de petits et grands travaux de construction, et pour les commandes.

Les données recueillies durant les dix dernières années (de 2006-2007 à 2015-2016) révèlent que le volume de contrats attribués aux autres entreprises se situe entre 54 % et 68 %. Par conséquent, même si le nombre de contrats augmente dans l'ensemble, le rapport du nombre de contrats attribués aux autres entreprises sur le nombre de contrats accordés aux entreprises inuites et du Nunavut demeure constamment au-dessus de 55 %.

Si on examine de plus près le nombre de contrats attribués aux entreprises qui ne sont pas inuites ni du Nunavut, et qui n'appartiennent pas à la catégorie des « autres entreprises », les chiffres indiquent qu'un bon nombre de celles-ci offrent des services spécialisés comme la garde en milieu ouvert pour le ministère de la Justice, les soins en santé mentale, les soins spécialisés en établissement et les soins dentaires pour les ministères de la Santé et des Services à la famille, ainsi que des services de technologie de l'information pour les ministères des services communautaires et gouvernementaux. Les chiffres pour la catégorie des autres entreprises comprennent généralement les contrats conclus avec les hameaux pour l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome (EEA). Les commandes aux autres entreprises comprennent l'approvisionnement annuel en boissons alcoolisées et le réapprovisionnement en carburant du territoire, des produits qu'on ne peut pas se procurer au Nunavut.

2. Types de contrats

Cette section du rapport porte sur l'analyse des types de contrats attribués en fonction de trois grandes catégories de valeur :

Contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$

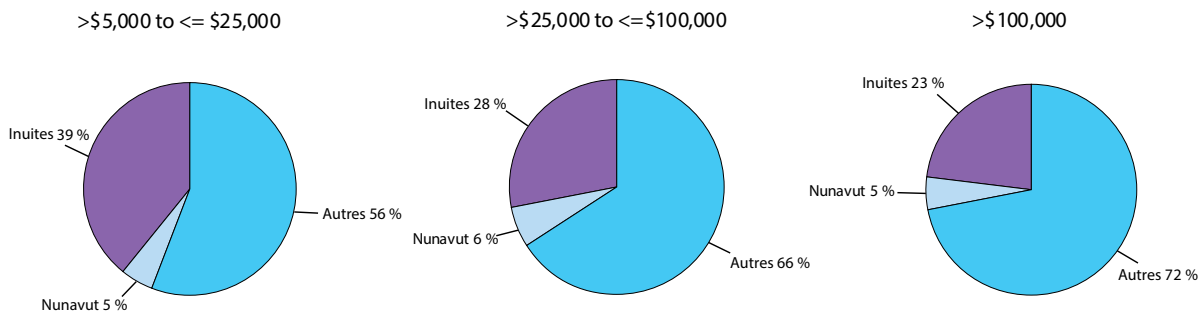
Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$

Contrats > 100 000 \$

Chaque tranche de valeurs a d'abord été analysée selon le volume et la valeur, puis analysée plus en profondeur selon le volume et la valeur pour les catégories « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume — y compris les contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, y compris les contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par tranches de valeur
selon le volume
y compris les contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016**



Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume y compris les contrats d'approvisionnement en biens

2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	891	45 %	344	39 %	47	5 %	500	56 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	612	31 %	169	28 %	38	6 %	405	66 %
> 100 000 \$	475	24 %	110	23 %	23	5 %	342	72 %
Total	1 978	100 %	623	31 %	108	5 %	1 247	63 %

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	984	49 %	299	30 %	21	2 %	664	67 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	607	30 %	176	29 %	30	5 %	401	66 %
> 100 000 \$	411	21 %	92	22 %	14	3 %	305	74 %
Total	2 002	100 %	567	28 %	65	3 %	1 370	68 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	952	50 %	308	32 %	8	1 %	636	67 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	596	31	164	28	30	5	402	67
> 100 000 \$	361	19	91	25	20	6	250	69
Total	1 909	100 %	563	29 %	58	3 %	1 288	67 %

Les tableaux ci-dessus révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées sont généralement plus concurrentielles dans le cas des contrats inférieurs à 25 000 \$. À mesure que la valeur des contrats augmente, les entreprises inuites et du Nunavut n'obtiennent généralement pas autant de contrats. Cette analyse se vérifie dans les dix derniers rapports.

En moyenne (3 ans), les résultats se répartissent comme suit :

	<u>Inuites/Nunavut</u>	<u>Autres entreprises</u>
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	36 %	63 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	34 %	66 %
> 100 000 \$	28 %	72 %

Les graphiques circulaires et les tableaux ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut selon leur valeur en argent dans trois tranches de valeurs. Ce qui suit est la proportion du nombre de contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut par tranches de valeurs en argent :

- Pendant l'exercice 2015-2016, 45 % du volume global des contrats avaient une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 44 % du volume des contrats dans cette tranche de valeurs. C'est une augmentation de 12 % de la part proportionnelle par rapport aux années précédentes.
- 31 % des contrats avaient une valeur supérieure à 25 000 \$ mais inférieure ou égale à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 34 % (inuites, 28 % et du Nunavut, 6 %) du volume de contrats de cette tranche de valeurs. C'est une augmentation de 1 % par rapport à l'an dernier.
- 24 % des contrats attribués avaient une valeur supérieure à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 28 % du volume de ces contrats. C'est une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente.

Pendant les trois années de déclaration de ce rapport, la part proportionnelle en volume a été relativement constante :

- Les contrats > 5 000 \$ à < 25 000 \$ représentent environ 50 % des contrats.
- Les contrats > 25 000 \$ à < 100 000 \$ représentent environ 30 % du volume total.
- Les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ représentent environ 20 % volume total.
- Jusqu'en 2014-2015, la tendance générale au cours des neuf (9) années révélait que c'était dans la catégorie des autres entreprises (non inuites, non du Nunavut) qu'on obtenait la plus grande proportion du nombre de contrats. Elle révélait également une augmentation de leur part proportionnelle de près de 2 % par année. En 2015-2016 par contre, nous avons assisté à une diminution de 11 % de leur part proportionnelle.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport d'activités relatif aux contrats

Volume des contrats attribués

Année	Total	Entreprises inuites	%	Nunavut	%	Autres	%
2015/16	1 978	623	31%	108	5%	1 247	63%
2014/15	2 002	567	28%	65	3%	1 370	68%
2013/14	1 909	563	29%	58	3%	1 288	67%
2012/13	1 814	533	29%	72	4%	1 209	67%
2011/12	1 880	654	35%	76	4%	1 150	61%
2010/11	1 822	637	35%	121	7%	1 064	58%
2009/10	1 783	584	33%	177	10%	1 022	64%
2008/09	1 520	545	36%	150	10%	826	54%
2007/08	1 442	534	37%	112	8%	796	55%
2006/07	1 053	410	39%	63	6%	580	55%

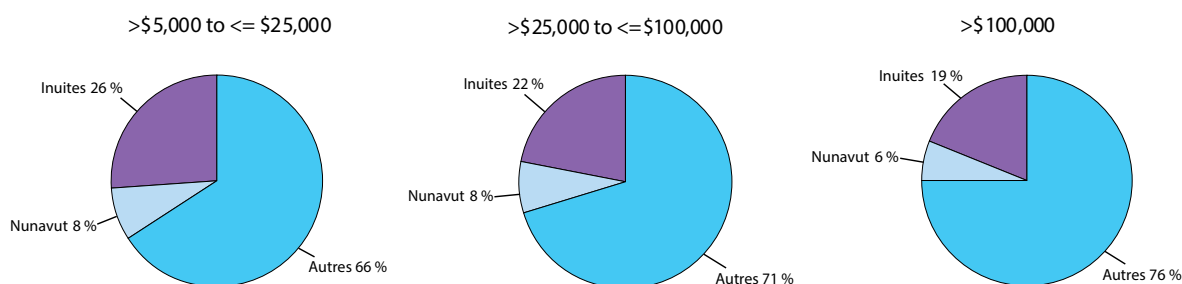
Valeur des contrats attribués (en milliers)

Année	Total \$	Entreprises inuites \$	Inuit %	Nunavut \$	Nunavut %	Autres \$	Autres %
2015/16	399 164	196 375	49%	11 241	3%	191 548	48%
2014/15	288 944	92 682	32%	11 487	4%	184 775	64%
2013/14	351 989	140 119	40%	36 187	10%	175 683	50%
2012/13	352 624	154 235	44%	34 435	10%	163 954	46%
2011/12	297 132	127 575	43%	12 176	4%	157 381	53%
2010/11	271 132	92 566	34%	18 553	7%	160 013	59%
2009/10	236 972	85 895	36%	23 825	10%	127 252	54%
2008/09	269 411	99 674	37%	18 660	7%	151 077	56%
2007/08	193 317	59 395	31%	16 371	8%	117 551	61%
2006/07	138 019	67 559	49%	8 347	6%	62 113	45%

Analyse excluant les contrats d'approvisionnement en biens

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2015-2016



Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
>5 000 \$ to <=25 000 \$	500	36%	131	26%	38	8%	331	66%
>25 000 \$ to <=100 000 \$	473	34	102	22	36	8	335	71
>100 000 \$	418	30	79	19	23	6	316	76
Total	1 391	100%	312	22%	97	7%	982	71%

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	627	44 %	126	20 %	11	2 %	490	78 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	455	32	117	26	16	4	322	71
> 100 000 \$	357	25	70	20	11	3	276	77
Total	1 439	100 %	313	22 %	38	3 %	1 088	76 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	503	40 %	140	28 %	5	1 %	358	71 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	446	35	100	22	30	7	316	71
> 100 000 \$	324	25	75	23	20	6	229	71
Total	1 273	100 %	315	25 %	55	4 %	903	71 %

En 2014-2015, si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, le nombre de contrats inférieurs à 25 000 \$ diminue d'environ 44 %. Le nombre de contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ diminue d'environ 23 %. Le nombre de contrats supérieurs à 100 000 \$ diminue de seulement 12 %.

Les graphiques circulaires ci-dessus nous permettent d'examiner le nombre de contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens. Les contrats d'approvisionnement en biens représentent à eux seuls un volume de 587 ou 30 % de tous les contrats, dont 391 de 5001 \$ à 25 000 \$ (20 %), 139 d'une valeur de 25 000 \$ à 100 000 \$ (7 %) et 57 d'une valeur supérieure à 100 000 \$ (3 %).

Répercussions sur l'analyse des entreprises inuites lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, part proportionnelle

- Le volume des contrats > 5 000 \$ à <= 25 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 13 % quand on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ à <= 100 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 6 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 4 % sans les contrats d'approvisionnement en biens.

Répercussions sur l'analyse des entreprises du Nunavut lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens

- Le volume des contrats > 5 000 \$ et <=25 000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut dans cette tranche de valeurs augmente de 3 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut augmente de 2 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 100,000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut dans cette tranche de valeurs augmente de 1 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

Répercussions sur l'analyse des autres entreprises lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens

- Le volume des contrats > 5 000 \$ et <=25 000 \$ attribués aux autres entreprises augmente de 10 %.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués aux autres entreprises augmente de 5 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux autres entreprises augmente de 4 %.

Nous pouvons faire l'observation générale suivante pour les neuf dernières années : si on fait abstraction du volume des contrats d'approvisionnement en biens par rapport au volume total des contrats, les entreprises inuites reçoivent une plus faible proportion des contrats, et les autres entreprises en obtiennent une plus grande proportion.

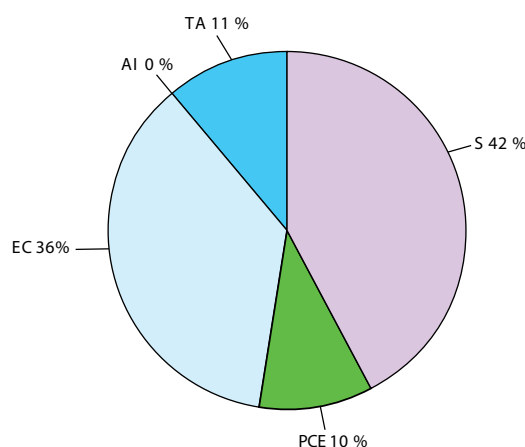
En général, les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande part proportionnelle de contrats lorsque les contrats d'approvisionnement en biens figurent dans les statistiques sur les contrats. Par conséquent, nous pouvons conclure que les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats d'experts-conseils.

Analyse par types de contrat

Contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ par types — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des valeurs supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ par types
selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016



Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ par types — selon la valeur à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Transport aérien (TA)	3 009 \$	11 %	2 530 \$	10 %	2 213 \$	9 %
Architecture/ingénierie (AI)	103	-	208	1	318	1
Services d'experts-conseils (EC)	9 902	36	4 038	16	3 186	13
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	2 765	10	3 301	13	2 721	11
Service (S)	11 419	42	14 904	60	16 165	66
Total	27 198 \$	100 %	24 981 \$	100 %	24 603 \$	100 %

Le tableau ci-dessus représente la répartition des contrats par types dans la tranche de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 100 000 \$.

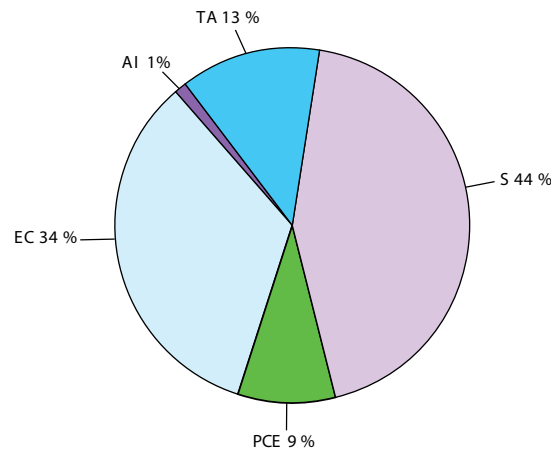
Nous pouvons tirer les conclusions générales pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des 7 dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent environ 10 % de la valeur totale.
- Les contrats d'architecture et d'ingénierie constituent environ 0 à 5 % de la valeur totale.
- Le nombre de contrats de services d'experts-conseils constituent 13 % du nombre total, mais les volumes varient souvent en proportion directement inverse du nombre de contrats de service, car ces catégories sont souvent confondues l'une avec l'autre. Elles constituent ensemble 75 à 80 %.
- Les contrats de petits travaux de construction constituent 10 % de la valeur totale.
- Les contrats de service constituent 65 % de la valeur totale.

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des valeurs supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016**



Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Transport aérien (TA)	60	13 %	52	11 %	49	11 %
Architecture/ingénierie (AI)	3	1	4	1	7	2
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	162	34	72	16	57	13
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	42	9	50	11	47	11
Service (S)	206	44	277	61	286	64
Total	473	100 %	455	100 %	446	100 %

Le tableau ci-dessus révèle la répartition des contrats par types selon le volume.

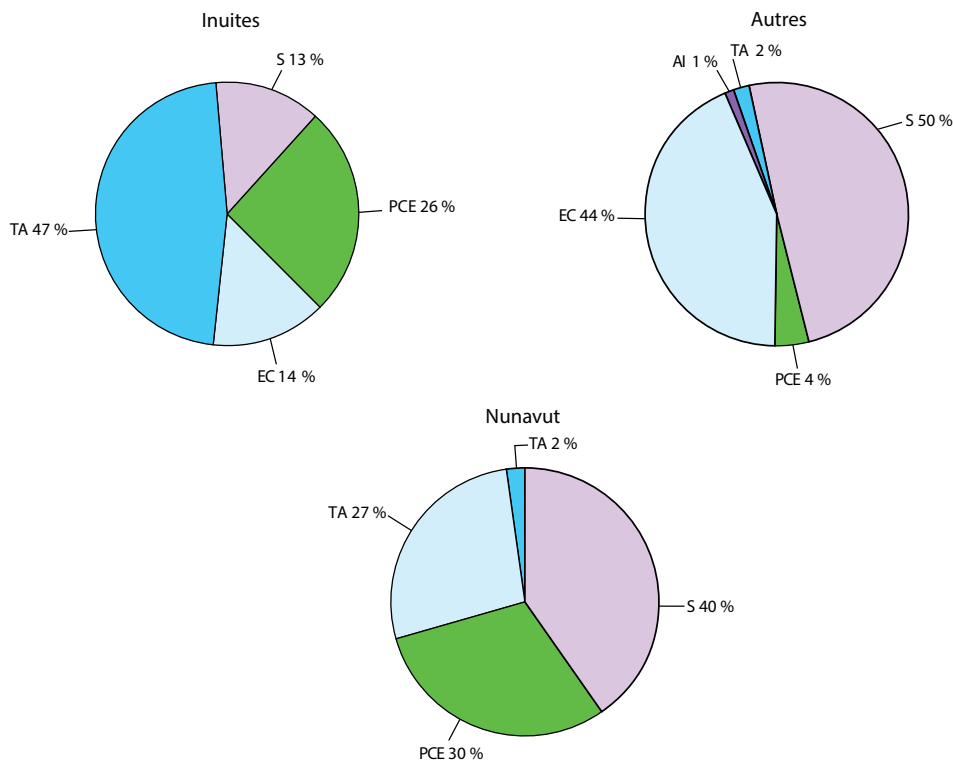
Nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des sept dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent 7 à 11 % du volume.
- Les contrats d'architecture et d'ingénierie constituent 1 à 3 % du volume.
- Les contrats de construction constituent 0 à 1 % du volume.
- Les contrats de petits travaux de construction et d'entretien constituent 8 à 10 % du volume.
- Les contrats de service combinés aux contrats d'experts-conseils constituent 76 à 78 %.
- Pour ce qui est des services d'experts-conseils, les déclarations ne sont pas toujours constantes. Les contrats de cette catégorie sont souvent consignés dans celle des contrats de service.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut et types — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par statuts et types dans la tranche de valeurs des contrats supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par types et catégories de statut
selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016**



Cette section concerne les contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent la répartition des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, par types de contrat. Ce graphique révèle que les entreprises inuites n'obtiennent pas beaucoup de contrats d'architecture et d'ingénierie dans cette tranche de valeurs. Cette constatation est la même depuis les 9 dernières années.

En 2015-2016, elles en avaient obtenu 75 %. Ce résultat est resté à peu près le même depuis les sept dernières années pendant lesquelles les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu une grande part proportionnelle de ces contrats. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 80 % de la valeur des contrats de petits travaux de construction et d'entretien en 2014-2015 et, en 2013-2014, elles en avaient obtenu 81 %.

Répartition des contrats par catégories de statut — selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2015-2016 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	3 009 \$	2 594 \$	86 %	39 \$	1 %	376 \$	12 %
Architecture/ingénierie (AI)	103	-	-	-	-	103	100
Services d'experts-conseils (EC)	9 902	759	8	547	6	8 596	87
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	2 766	1 464	53	603	22	699	25
Service (S)	11 419	722	6	809	7	9 888	87
Total	27 199 \$	5 539 \$	20 %	1 998 \$	7 %	19 662 \$	72 %

2014-2015 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	2 530 \$	2 174 \$	86 %	72 \$	3 %	284 \$	11 %
Architecture/ingénierie (AI)	208	-	-	39	19	169	81
Services d'experts-conseils (EC)	4 038	283	7	27	1	3 728	92
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	3 301	2 384	72	255	8	662	20
Service (S)	14 904	1 780	12	312	2	12 812	86
Total	24 981 \$	6 621 \$	27 %	705 \$	3 %	17 655 \$	71 %

2013-2014 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	2 213 \$	1 602 \$	72 %	163 \$	7 %	448 \$	20 %
Architecture/ingénierie (AI)	318	-	-	40	13	278	87
Services d'experts-conseils (EC)	3 186	308	10	-	-	2 878	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	2 721	1 836	67	377	14	508	19
Service (S)	16 165	1 161	7	983	6	14 021	87
Total	24 603 \$	4 907 \$	20 %	1 563 \$	6 %	18 133 \$	74 %

La tendance des huit années indique que les contrats attribués aux « autres entreprises » sont surtout des contrats d'architecture et d'ingénierie, d'experts-conseils et de service. Les entreprises inuites réussissent mieux dans les domaines du transport aérien et des petits travaux de construction et d'entretien.

Analyse de tous les contrats de 2015-2016 > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

En ce qui concerne les contrats de cette tranche de valeurs, 20 % de la valeur totale a été attribué aux entreprises inuites et 7 % aux entreprises du Nunavut. La proportion de 72 % qui reste a été attribuée aux entreprises qui ne sont pas inscrites à NTI ni au GN en vertu de la politique NNI. Cela ne signifie pas que les « autres entreprises » se trouvent toutes en dehors du Nunavut. Au contraire, de nombreuses entreprises du Nunavut ne se sont pas inscrites. En outre, des particuliers, des hameaux, des sociétés et d'autres entités ne s'y inscrivent pas en raison de la nature de leur entreprise. Par exemple, les hameaux ne peuvent pas s'inscrire pour un rajustement des soumissions en vertu de la politique NNI. De même, les particuliers doivent être inscrits comme entreprise avant de pouvoir s'inscrire en vertu de la politique NNI ou au NTI.

Entreprises inuites

Au cours des trois dernières années, la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites est passée de 20 % à 27 %, pour revenir ensuite à 20 %. Ces fluctuations se traduisent par une diminution correspondante des contrats attribués aux autres entreprises, soit de 74 % qu'elle était en 2013-2014 à 72 % en 2015-2016.

La part proportionnelle de tous les contrats obtenus par les entreprises inuites a diminué en 2015-2016, sauf dans le cas des contrats de transport aérien qui a conservé une proportion de 86 %.

- La proportion de contrats de petits travaux de construction et d'entretien est passée de 72 % à 53 %.
- Les contrats de services d'experts-conseils et les contrats de service (combinés) sont passés de 19 % à 12 %.

Dans l'ensemble, la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites est passé de 27 % qu'elle était en 2014-2015 à 20 % en 2015-2016.

Entreprises du Nunavut

La part proportionnelle de la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut est passée de 3 % qu'elle était en 2014-2015 à 7 % en 2015-2016. Cette proportion a encore diminué de 3 % en 2014-2015. Les entreprises du Nunavut qui ont également le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

Autres

Dans l'ensemble, la part proportionnelle de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 2 % au cours des trois dernières années.

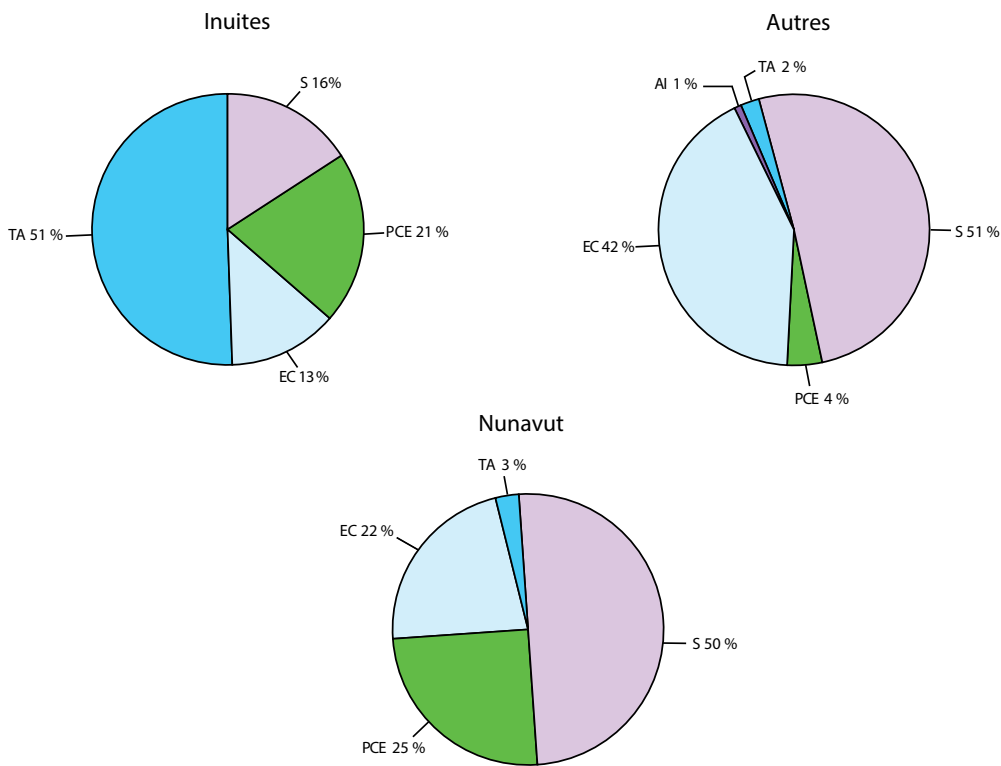
Une moyenne sur trois ans révèle les parts proportionnelles suivantes :

- Entreprises inuites 22 %
- Entreprises du Nunavut 5 %
- Autres entreprises 72 %

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 2 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut et types — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par catégories de statut dans la tranche de volumes des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut et types
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016



Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut et types — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	60	13 %	52	87 %	1	2 %	7	12 %
Architecture/ingénierie (AI)	3	1	-	-	8	5	3	100
Services d'experts-conseils (EC)	162	34	13	8	8	8	141	87
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	42	9	21	50	9	21	12	29
Service (S)	206	44	16	8	18	9	172	83
Total	473	100 %	102	22 %	36	8 %	335	71 %

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	52	11 %	44	85 %	2	4 %	6	12 %
Architecture/ingénierie (AI)	4	1	-	-	1	25	3	75
Services d'experts-conseils (EC)	72	16	6	8	1	1	65	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	50	11	33	66	6	12	11	22
Service (S)	277	61	34	12	6	2	237	86
Total	455	100 %	117	26 %	16	4 %	322	71 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	49	11 %	38	78 %	2	4 %	9	18 %
Architecture/ingénierie (AI)	7	2	-	-	1	14	6	86
Services d'experts-conseils (EC)	57	13	5	9	-	-	52	91
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	47	11	32	68	6	13	9	19
Service (S)	286	64	25	9	21	7	240	84
Total	446	100 %	100	22 %	30	7 %	316	71 %

Les graphiques circulaires qui précèdent révèlent la proportion de contrats attribués par types à chaque catégorie de statut.

La part proportionnelle des contrats attribués aux entreprises inuites était en moyenne de 23 % au cours des trois dernières années. Toutefois, une analyse des neuf dernières années révèle une diminution de 31 % en 2007-2008.

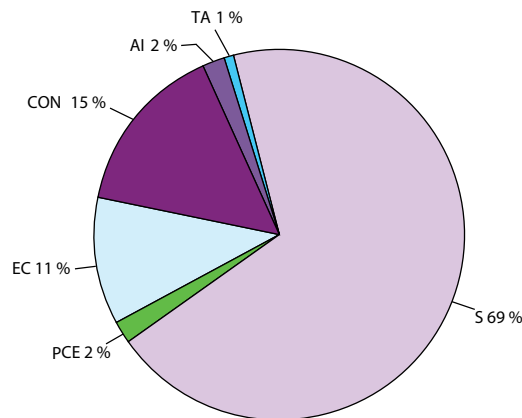
La part proportionnelle attribuée aux entreprises du Nunavut est en moyenne de 6 %.

La part proportionnelle moyenne des contrats attribués aux autres entreprises s'est maintenue autour de 73 % durant les sept dernières années.

Contrats >100 000 \$ par types selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ par types selon la valeur* — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens résume la répartition des types de contrat selon leur valeur pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$ par types
selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016



Répartition des contrats > 100 000 \$ par types — selon la valeur à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

(milliers)

Type	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Transport aérien (TA)	2 023 \$	1 %	941 \$	- %	30 165 \$	10 %
Architecture/ingénierie (AI)	6 121	2	2 486	1	7 394	2
Construction (CON)	51 524	15	83 353	36	171 158	57
Services d'experts-conseils (EC)	37 662	11	12 472	5	6 981	2
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	5 443	2	12 328	5	13 297	4
Service (S)	232 998	69	117 106	51	71 613	24
Total	335 771 \$	100 %	228 686 \$	100 %	300 608 \$	100 %

Cette section concerne les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent la répartition des types de contrat, selon leur valeur en argent.

La petite proportion de contrats de transport aérien et d'architecture et d'ingénierie correspond aux valeurs généralement plus faibles de ces types de contrat.

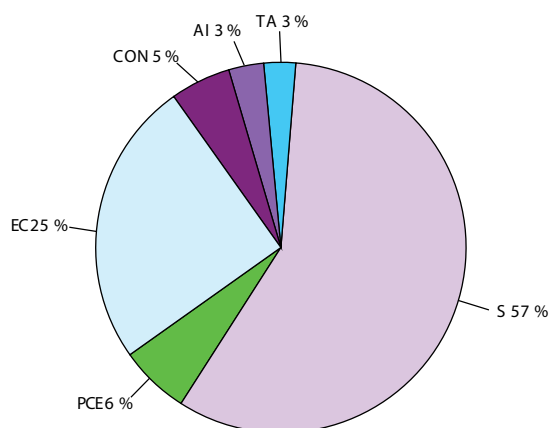
Au cours des quatre dernières années, la part proportionnelle des contrats d'architecture et d'ingénierie, de services d'experts-conseils, et de petits travaux de construction et d'entretien d'une valeur supérieure à 100 000 \$ est constamment demeurée faible.

En 2015-2016, la valeur des contrats de services et d'experts-conseils a considérablement augmenté. La valeur des contrats de construction a diminué de 38 %, et celle des contrats de petits travaux de construction de 56 %.

Contrats > 100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ par types — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types selon le volume pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$ par types
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016



Répartition des contrats > 100 000 \$ par types — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Transport aérien (TA)	13	3 %	5	1 %	16	5 %
Architecture/ingénierie (AI)	12	3	7	2	9	3
Construction (CON)	20	5	24	7	28	9
Services d'experts-conseils (EC)	106	25	42	12	31	10
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	27	6	43	12	45	14
Service (S)	240	57	236	66	195	60
Total	418	100 %	357	100 %	324	100 %

Cette section concerne le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

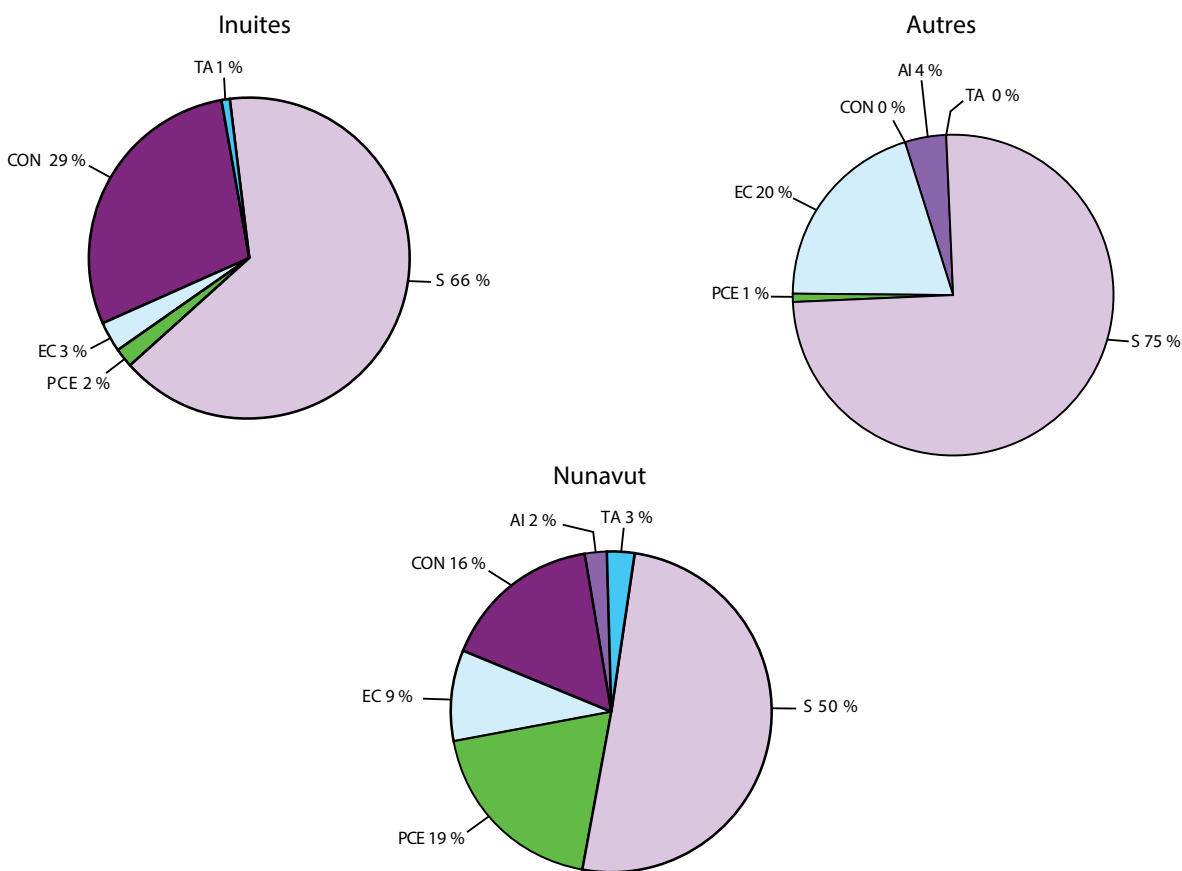
Dans cette tranche de valeurs, plus de 80 % du volume et plus de 80 % de la valeur des contrats concernent des contrats de service et des contrats de services d'experts-conseils. Les contrats de service ont constitué la plus grande partie du volume de cette catégorie au cours des huit dernières années.

En 2015-2016, la valeur et le volume des contrats de service et d'experts-conseils a augmenté dans les deux cas. La valeur combinée a augmenté de 24 % et le volume combiné de 4 %.

Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut – selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ par catégories de statut — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des types de contrat par catégories de statut dont la valeur des contrats est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$ par catégories de statut
selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016**



Les graphiques circulaires ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués par types dans les catégories de statut « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

Répartition des contrats > 100 000 \$ par catégories de statut — selon la valeur à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2015-2016 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	2 023	1 %	1 123	56 %	262	13 %	638	32 %
Architecture/ingénierie (AI)	6 120	2	-	-	208	3	5 912	97
Construction (CON)	51 524	15	49 893	97	1 377	3	254	-
Services d'experts-conseils (EC)	37 663	11	5 426	14	810	2	31 427	83
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	5 442	2	2 759	51	1 654	30	1 029	19
Service (S)	232 999	69	113 633	49	4 294	2	115 072	49
Total	335 771	100 %	172 834	51 %	8 605	3 %	154 332	46 %

2014-2015 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	940	- %	620	1 %	204	2 %	116	- %
Architecture/ingénierie (AI)	2 486	1	-	-	-	-	2 486	2
Construction (CON)	83 353	36	55 655	76	6 067	66	21 631	15
Services d'experts-conseils (EC)	12 473	5	1 699	2	-	-	10 774	7
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	12 328	5	9 817	13	1 530	17	981	1
Service (S)	117 106	51	5 751	8	1 353	15	110 002	75
Total	228 686	100 %	73 542	100 %	9 154	100 %	145 990	100 %

2013-2014 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	30 164	10 %	1 044	3 %	-	- %	29 120	97 %
Architecture/ingénierie (AI)	7 394	2	-	-	-	-	7 394	100
Construction (CON)	171 158	57	105 793	62	29 736	17	35 629	21
Services d'experts-conseils (EC)	6 980	2	1 503	22	141	2	5 336	76
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	13 296	4	8 537	64	3 359	25	1 400	11
Service (S)	71 613	24	7 397	10	1 291	2	62 925	88
Total	300 605	100 %	124 274	41 %	34 527	11 %	141 804	47 %

Pour l'année 2015-2016, par rapport à la totalité des contrats, la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 19 %. En termes d'argent sonnante, cela représente une augmentation de 135 % de la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites. La part proportionnelle des entreprises du Nunavut a diminué de 7 %. La proportion de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 18 %, ce qui représente une diminution de 6 % en argent sonnante.

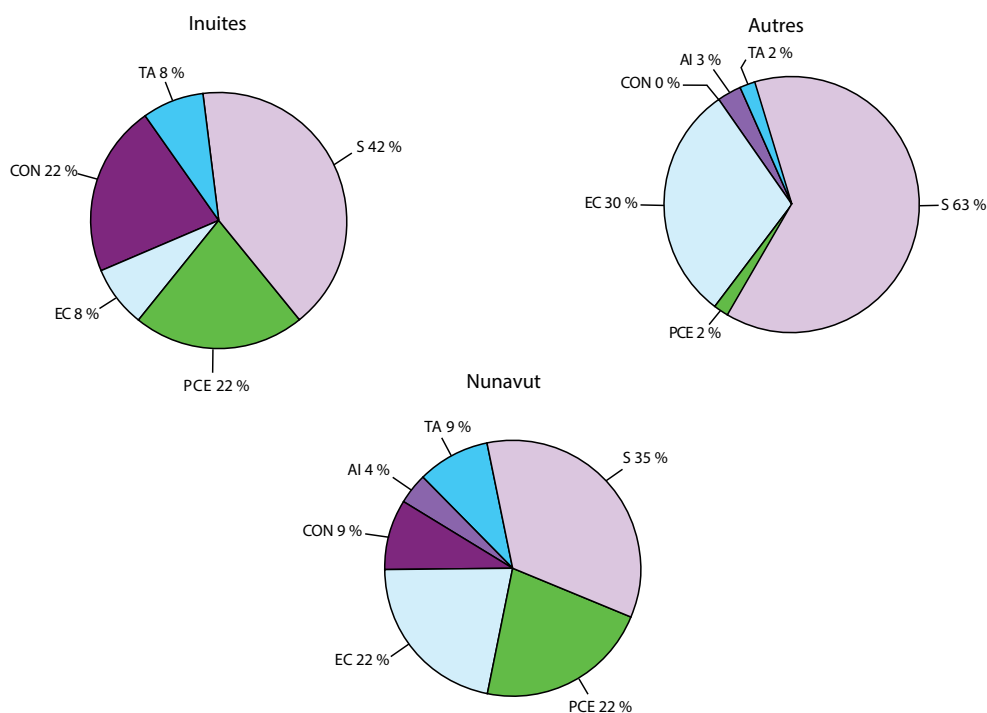
Au cours des trois dernières années de déclaration du présent rapport, nous avons constaté que la proportion de la valeur de tous les contrats de cette catégorie a augmenté de 10 % pour les entreprises inuites, ce qui représente une augmentation en argent sonnante de 39 %. Durant la même période, nous avons assisté à une diminution de 8 % pour les entreprises du Nunavut. La part relative du marché a diminué de 1 % pour les autres entreprises.

Au cours des trois dernières années, nous avons généralement assisté à une augmentation de la part proportionnelle et de la valeur combinées des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et à une diminution de la part proportionnelle des autres entreprises.

Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ par catégories de statut — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrat par catégories de statut dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats > 100 000 \$ par catégories de statut selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2015-2016



Répartition des contrats > 100 000 \$ par catégories de statut — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Transport aérien (TA)	13	3 %	6	46 %	2	15 %	5	38 %
Architecture/ingénierie (AI)	12	3	-	-	1	8	11	92
Construction (CON)	20	5	17	85	2	10	1	5
Services d'experts-conseils (EC)	106	25	6	6	5	5	95	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	27	6	17	63	5	19	5	19
Service (S)	240	57	33	14	8	3	199	83
Total	418	100 %	79	19 %	23	6 %	316	76 %

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	5	1 %	3	4 %	1	9 %	1	- %
Architecture/ingénierie (AI)	7	2	-	-	-	-	7	3
Construction (CON)	24	7	18	26	3	27	3	1
Services d'experts-conseils (EC)	42	12	7	10	-	-	35	13
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	43	12	33	47	5	45	5	2
Service (S)	236	66	9	13	2	18	225	82
Total	357	100 %	70	100 %	11	100 %	276	100 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	16	5 %	5	31 %	-	- %	11	69 %
Architecture/ingénierie (AI)	9	3	-	-	-	-	9	100
Construction (CON)	28	9	19	68	6	21	3	11
Services d'experts-conseils (EC)	31	10	6	19	1	3	24	77
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	45	14	29	64	11	24	5	11
Service (S)	195	60	16	8	2	1	177	91
Total	324	100 %	75	23 %	20	6 %	229	71 %

En 2014-2015, 81 % des 70 contrats attribués aux entreprises inuites étaient des contrats de petits travaux de construction et d'entretien, et de service. Les entreprises du Nunavut ont obtenu 11 des 357 contrats (3 %).

Les contrats de service représentent la majorité des contrats dans cette catégorie. Cette tendance est constante depuis les quatre dernières années qui font l'objet du présent rapport.

Pour l'exercice 2015-2016, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 1 % et le volume de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 3 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 1 %.

Pour l'exercice 2014-2015, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 3 % et le volume de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 3 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 6 %. En chiffres réels, le volume des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 7%; le volume des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 45 %; et le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 21 %.

Pour l'exercice 2013-2014, par rapport à la totalité des contrats, le volume des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 9%. Le volume des contrats attribués aux entreprises du Nunavut est demeuré le même à 6 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 9 %.

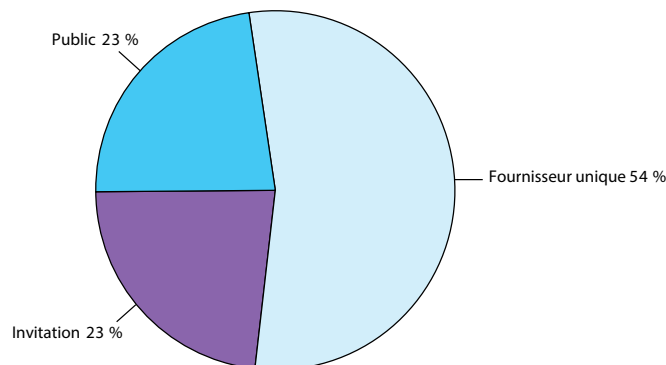
Nous constatons une tendance pour ce qui est du volume des contrats dans cette catégorie. Les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 20 % de ces contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 6 % et les autres entreprises ont obtenu 74 % du volume de ces contrats. Reportez-vous au tableau ci-dessous qui résume la part proportionnelle des six dernières années.

Année	Inuites	du Nunavut	Autres
2015-2016	19 %	6 %	76 %
2014-2015	20 %	3 %	77 %
2013-2014	23 %	6 %	71 %
2012-2013	14 %	6 %	80 %
2011-2012	25 %	6 %	69 %
2010-2011	20 %	5 %	75 %
2009-2010	19 %	8 %	73 %

3. Modes d'attribution des contrats

Le graphique ci-dessous intitulé **Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution** résume la répartition des contrats — par modes d'attribution selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par modes d'attribution
selon la valeur
2015-2016**



Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Appel d'offres public	Invitations à soumissionner	Fournisseur unique
2015-2016	13 319 \$	3 043 \$ 23 %	3 070 \$ 23 %	7 206 \$ 54 %
2014-2015	12 052	2 999 25 %	3 014 25	6 039 50
2013-2014	11 580	2 810 24	2 638 23	6 132 53

Les contrats sont attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions, concurrentiels ou non. Le terme « concurrentiel » signifie que plus d'une entreprise soumissionnent. On procède par invitation ou par publication dans les médias. Le terme « non concurrentiel » signifie qu'on demande à seulement une entreprise de soumissionner. C'est ce qu'on désigne habituellement sous l'appellation « fournisseur unique ». La valeur et le volume des contrats à fournisseur unique feront l'objet d'une analyse subséquente dans cette section.

En 2015-2016, sur une valeur totale des contrats de 13 319 000 \$ (arrondi au millier de dollars près), 6 113 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (46 %) et 7 206 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (54 %).

En 2014-2015, sur une valeur totale des contrats de 12 052 000 \$ (arrondi au millier de dollars près), 6 013 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (50 %) et 6 039 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (56 %).

En 2013-2014, sur une valeur totale des contrats de 11 580 000 \$ (arrondi au millier de dollars près), 5 448 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (47 %) et 6 132 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (53 %).

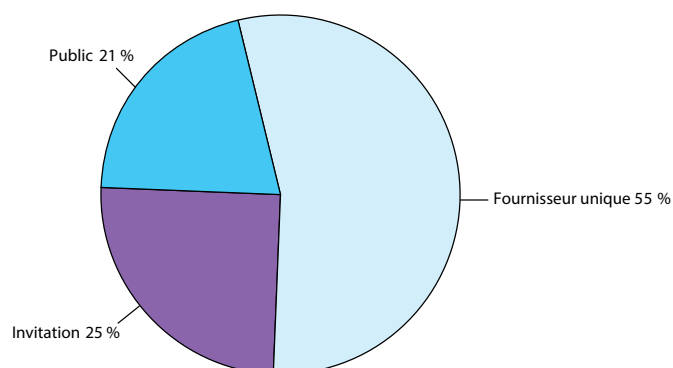
En vertu de la politique d'approvisionnement du GN, des demandes de propositions ou appels d'offres sont requis pour tout achat de biens ou de services d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et de travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. On a recours aux demandes de soumissions pour l'achat de biens et services d'une valeur supérieure à 5 000 \$ mais inférieure à 25 000 \$, ce qui comprend également les travaux de construction et les services d'architecture et d'ingénierie d'une valeur inférieure à 100 000 \$.

Dans la catégorie des contrats dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$, nous constatons qu'au cours des trois dernières années, la valeur de la part proportionnelle des contrats à fournisseur unique a augmenté de 1 %. C'est une augmentation de 17,5 % en argent sonnante.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution — selon le volume* résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution
selon le volume
2015-2016



Répartition des contrats par modes d'attribution — selon le volume

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
2015-2016	224	46	21	55	25	123	55
2014-2015	216	45	21 %	57	26 %	114	53 %
2013-2014	221	50	23	55	25	116	52

Pour l'exercice 2015-2016, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a légèrement augmenté de 2 %, ce qui représente concrètement une augmentation de 9 contrats.

Durant l'exercice 2014-2015, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 1 % dans cette tranche de valeurs, ce qui représente une diminution réelle de 2 %.

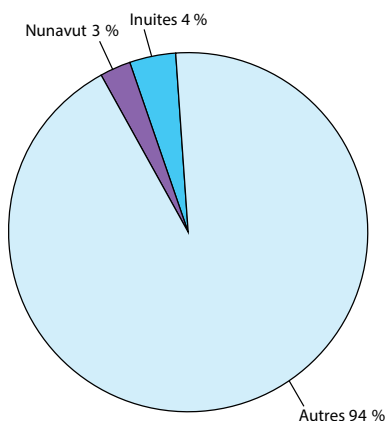
Pour l'exercice 2013-2014, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a diminué de 8 % par rapport à 2012-2013. Cette proportion représente une diminution réelle du nombre of contrats à fournisseur unique de 17 %.

Une tendance sur trois ans révèle une augmentation de 7 contrats à fournisseur unique, soit une augmentation de 3 %.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à fournisseur unique — par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par catégories de statut
selon la valeur
2015-2016



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
		Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)
2015-2016	7 205 \$	262 \$	4 %	191 \$	3 %	6 752 \$	94 %
2014-2015	6 039	277	5	167	3	5 595	93
2013-2014	6 133	187	3	164	3	5 782	94

En 2015-2016, seulement 7 % de la valeur des contrats attribués à un fournisseur unique l'ont été à des entreprises à la fois inuites et du Nunavut, (aucun à une entreprise du Nunavut qui n'est pas également inuite) et 94 % de ces contrats ont été attribués à d'autres entreprises.

En 2014-2015, seulement 8 % (légère augmentation) de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués aux entreprises inuites et du Nunavut et 93 % à d'autres entreprises.

En 2013-2014, seulement 6% de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 94 % à d'autres entreprises.

Une tendance ressort clairement pour les six dernières années : une proportion de plus de 90 % de la valeur des contrats à fournisseur unique dans cette tranche de valeurs a été attribuée à des entreprises qui ne sont ni inuites ni du Nunavut.

Discussion sur les contrats à fournisseur unique

Le Règlement sur les contrats du gouvernement décrit, à l'article 8, le critère d'attribution d'un contrat à un fournisseur unique. Il est permis de faire appel à un fournisseur unique *« lorsqu'on a des motifs raisonnables de croire qu'existe l'une des situations suivantes :*

- a) les biens, les services ou la construction sont requis d'urgence et tout retard serait préjudiciable à l'intérêt public;*
- b) un seul fournisseur existe ou est en mesure d'honorer le contrat;*
- c) le contrat est un contrat d'ingénierie ou d'architecture dont la valeur ne dépassera pas 25 000 \$ ou est un contrat de toute autre nature dont la valeur ne dépassera pas 5 000 \$.* »

À titre de ministère responsable de l'approvisionnement, nous nous efforçons de faire en sorte que le gouvernement du Nunavut en obtienne le plus possible pour son argent. Cela n'est possible que par le biais des appels d'offres publics concurrentiels. La section de l'approvisionnement de SCG travaille de concert avec les ministères pour les aider à planifier leur stratégie d'approvisionnement. Dans la mesure du possible, nous avons établi des conventions d'offre à commandes avec des entreprises pour les services les plus souvent requis. Les COC permettront d'éviter les contrats à fournisseur unique. Nous travaillons également avec les ministères pour déterminer leurs besoins relatifs aux services d'experts-conseils en gestion, dont un bon nombre peuvent être comblés par des conventions d'offre à commandes.

Toutefois, il existe des situations légitimes où ce n'est pas possible et où il faut faire appel à un fournisseur unique.

De nombreuses situations correspondent à une situation légitime pour lesquelles il faut faire appel à un fournisseur unique. Par exemple, dans les situations qui font intervenir des droits de propriété intellectuelle ou des brevets (comme la conception de cours et de matériel didactique, ou l'enseignement d'un cours comme ceux offerts par le Collège de l'Arctique du Nunavut) ou dans des situations comme l'achat d'une partie ou d'une pièce d'équipement (comme la réparation d'une pompe pour le camion de livraison du carburant ou une pièce de charrue pour l'enlèvement de la neige). Ces situations ne justifient pas nécessairement un mode d'attribution concurrentiel alors qu'on se trouve en fait en situation d'approvisionnement auprès d'un fournisseur unique.

Cela ne signifie pas qu'on soit en présence d'une situation nécessitant le recours à un « fournisseur unique » pour l'achat de nombreuses marchandises. En fait, dans le cas d'achat de véhicules ou d'autres produits comme un photocopieur ou un télécopieur, etc., le GN doit éviter de se limiter à une marque donnée. Les appels d'offres et demandes de propositions doivent toujours indiquer que le GN acceptera des soumissions pour des produits similaires ou équivalents s'ils respectent les exigences de qualité et de fonctionnement établies dans la demande.

De même, il existe des situations dans lesquelles on ne conseille pas d'émettre un appel d'offres ou une demande de soumissions de nature concurrentielle, par invitation ou publication dans les médias. Dans ces situations, le délai causé par la période d'appel d'offres ou de demande de propositions pourrait nuire aux personnes ou aux usagers des biens ou services. Il existe des situations d'urgence dans lesquelles, si le gouvernement n'agit pas immédiatement, les membres du public risquent d'en subir les conséquences ou de subir des blessures. Par exemple, au début de l'été 2008, un pont s'est effondré à Pangnirtung, isolant la collectivité de services municipaux essentiels. Cela ne veut pas dire que toutes les urgences ou tous les préjudices à l'intérêt public concernent uniquement la santé ou la sécurité. En effet, de nombreuses autres situations exigent également l'intervention du gouvernement en vue d'améliorer la santé psychologique et le mieux-être de la population. Durant l'exercice 2011-2012, la collectivité d'Arviat a vécu d'importantes situations d'urgence liées à l'eau qui ont nécessité de nombreux achats à un fournisseur unique. En 2012-2013, la collectivité de Resolute Bay a subi un déversement de carburant qui a nécessité une intervention immédiate.

Il faut signaler que certaines fonctions et responsabilités propres à certains ministères font en sorte que ces derniers sont plus portés à avoir recours à ce mode d'attribution des contrats. Des situations d'urgence concernant la santé et la sécurité, ou une mission de recherche et sauvetage peuvent nécessiter de conclure un contrat rapidement ou limiter les choix quant au fournisseur. Des situations d'urgence faisant intervenir des projets en immobilisations dans des lieux sensibles en matière de protection de l'environnement en ce qui a trait au traitement des eaux usées, à la gestion des déchets ou à l'approvisionnement en eau potable sont des facteurs qui contribuent parfois au recours à des contrats à fournisseur unique. L'environnement de l'Arctique et une courte saison de construction compliquent la réalisation de projets et les options d'attribution de contrats. Une bonne planification et de bonnes pratiques de gestion de projet contribuent à diminuer la nécessité d'avoir recours aux fournisseurs uniques, mais les urgences et les accidents ne se planifient pas et requièrent d'intervenir sur le champ.

Une part importante des contrats à fournisseur unique est attribuée pour ce qui suit :

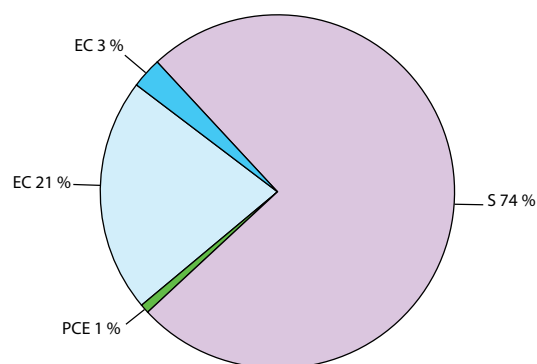
- Soins spécialisés en établissement, ministère de la Santé et ministère des Services à la famille
- Cours de formation offerts par l'entreprise propriétaire, y compris le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
- Contrats attribués aux hameaux pour divers travaux comme l'exploitation de l'aérodrome
- Logiciel exclusif et contrat de mise à jour du logiciel
- Logiciel exclusif et contrat de mise à jour du matériel hospitalier
- Services d'audiologie, ministère de la Santé

Contrats d'interventions en situation d'urgence comme les activités de recherche et sauvetage, ou le déversement de carburant.

Contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par catégories de statut – attribués à d'autres entreprises – selon la valeur* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par catégories de statut
attribués aux autres entreprises
selon la valeur
2015-2016**



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises — selon la valeur (milliers)

Fournisseur unique — autres entreprises	2014-2015		2014-2015		2013-2014	
	Valeur (\$)	Pourcentage (%)	Valeur (\$)	Pourcentage (%)	Valeur (\$)	Pourcentage (%)
Transport aérien (TA)	203	3 %	-	- %	68	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	1 441	21	782	14	429	7
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	82	1	34	1	98	2
Service (S)	5 026	74	4 779	85	5 187	90
Total	6 752 \$	99 %	5 595 \$	100 %	5 782 \$	100 %

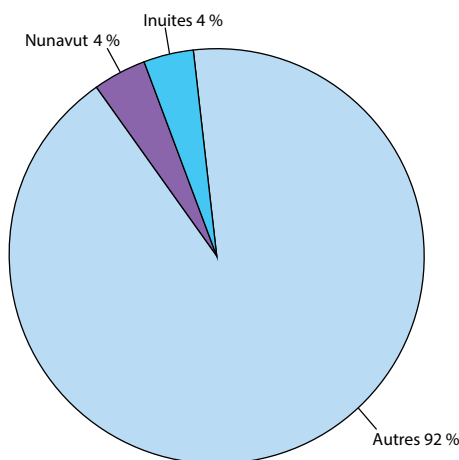
Le graphique ci-dessus et les rapports précédents révèlent que la valeur des contrats à fournisseur unique qui ont été attribués à d'autres entreprises est à la baisse depuis les cinq dernières années. De 2012-2013 à 2014-2015, nous avons assisté à une diminution de 24 % de cette valeur.

En 2015-2016 toutefois, nous avons assisté à une augmentation de 21 % de la valeur des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises. Le tableau suivant révèle que cette proportion représente 8 contrats de plus.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à un fournisseur unique — par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par catégories de statut
selon le volume
2015-2016**



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon le volume

Année	Attribués	Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2015-2016	123	5	4 %	5	4 %	113	92 %
2014-2015	114	6	5 %	3	3 %	105	92 %
2013-2014	116	5	4 %	3	3 %	108	93 %

En 2015-2016, sur le volume total de 473 contrats attribués dans la tranche des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$, 123 (ou 26 %) ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique. Sur ces 123 contrats à fournisseur unique, 92 % ont été attribués à d'autres entreprises.

En 2014-2015, sur le volume total de 455 contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, 114 ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique (25 %). Cette proportion ne représente que 8 % de tous les contrats attribués en 2014-2015. C'est une diminution de 1% par rapport à 2010-2011.

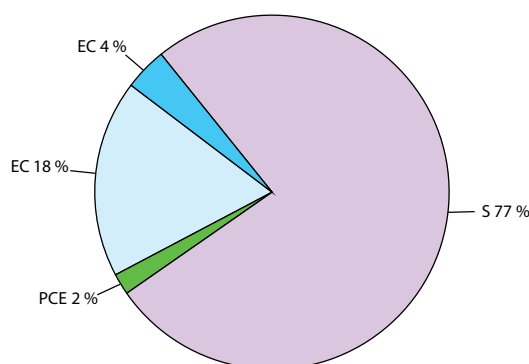
En 2013-2014, sur le volume total de 446 contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, 116 ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique (26 %). Cette proportion ne représente que 6% de tous les contrats attribués en 2013-2014.

Le tableau ci-dessus révèle une légère augmentation des contrats attribués à d'autres entreprises en 2015-2016, soit 8 de plus. Néanmoins, durant les années précédentes, nous avons connu pendant six ans une tendance à la baisse du volume de ces contrats à partir de 174 contrats qu'il était en 2010-2011.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, à d'autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à fournisseur unique — par catégories de statut — attribués aux autres entreprises* résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
attribués aux autres entreprises
selon le volume
2015-2016**



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises — selon le volume

Fournisseur unique — autres entreprises	2014-2015		2014-2015		2013-2014	
Transport aérien (TA)	4	4 %	-	- %	2	2 %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	20	18	14	13	8	7
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	2	2	1	1	1	1
Service (S)	87	77	90	86	97	90
Total	113	101 %	105	100 %	108	100 %

La tendance des dix années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

Le tableau ci-dessus comprend les volumes et pourcentages correspondants de contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises par types de contrat.

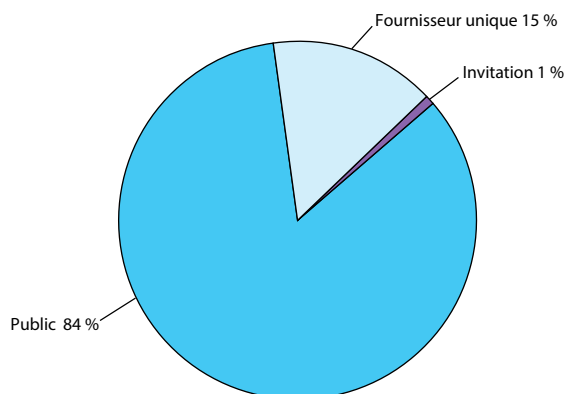
En 2015-2016, 97 % du volume des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises (non inscrites) concernait deux types de contrat : services d'experts-conseils et service. En 2014-2015, 99 % des contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils. En 2013-2014, 97 % des contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service ou des contrats de service. d'experts-conseils.

La tendance des dix années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ — par modes d'attribution* résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon la valeur. Pour cette section, nous avons exclus les contrats d'approvisionnement en biens et les contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution
selon la valeur
2015-2016



Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Montant (\$)	Pourcentage	Montant (\$)	Pourcentage	Montant (\$)	Pourcentage
2015-2016	258,206	215,923	84 %	2 381	1 %	39 902	15 %
2014-2015	155 042	116 529	75	2 749	2	35 764	23
2013-2014	272 249	246 818	91	2 479	1	22 952	8

Cette sous-section porte sur l'analyse des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens de l'année précédente bénéficiant d'une prolongation, par modes d'attribution des contrats dans la tranche des valeurs supérieures à 100 000 \$.

En 2015-2016, sur la valeur totale de 258 206 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de propositions était de 218 304 000 \$ ou 85 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 39 902 000 \$ ou 15 %.

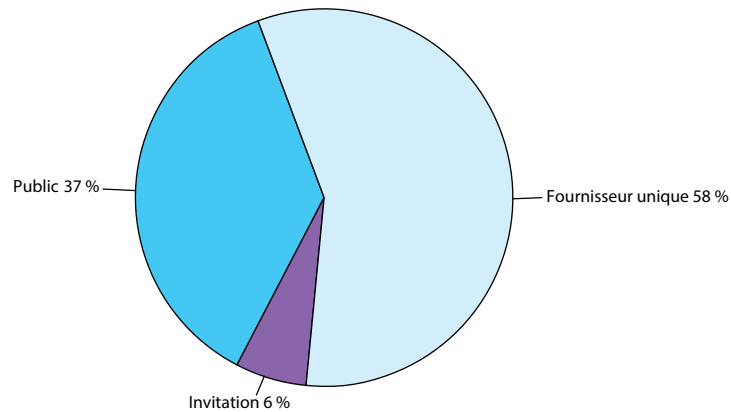
En 2014-2015, sur la valeur totale de 155 042 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de propositions était de 119 278 \$ ou 77 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 35 764 \$ ou 23 %. En 2013-2014, sur la valeur totale de 272 249 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 249 297 000 \$ ou 92 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 22 952 000 \$ ou 8 %.

Au cours des trois années de déclaration du présent rapport, le tableau ci-dessus révèle que la valeur des contrats à fournisseur unique dans cette catégorie a augmenté de 74 % en argent sonnante en 2015-2016.

Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ — par modes d'attribution* résume la répartition des contrats — par modes d'attribution — selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution
selon le volume
2015-2016**



Répartition des contrats par modes d'attribution — selon le volume

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2015-2016	266	98	37 %	15	6 %	153	58 %
2014-2015	202	85	42 %	15	7 %	102	50 %
2013-2014	201	108	54 %	12	6 %	81	40 %

En 2015-2016, parmi les 266 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 113 ou 42 % ont été attribués par un mode concurrentiel et 153 ou 58 % ont été attribués à un fournisseur unique.

En 2014-2015, parmi les 202 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 100 ou 49% ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres, et 102 ou 51 % ont été attribués à un fournisseur unique.

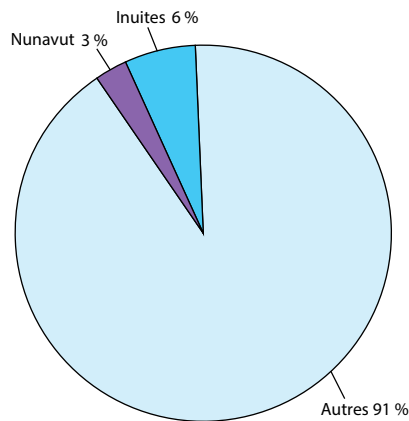
En 2013-2014, parmi les 201 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 120 ou 60 % ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres sur invitation ou publié dans les médias, et 81 ou 40 % ont été attribués à un fournisseur unique.

Le volume des contrats à fournisseur unique a diminué de 2009-2010 à 2013-2014. En 2014-2015 toutefois, nous avons assisté à une augmentation de 26 % du volume de contrats à fournisseur unique dans cette catégorie, et à une autre augmentation de 50 % en 2015-2016.

Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à un fournisseur unique par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut
selon la valeur
2015-2016



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2015-2016	39 902 \$	2 584 \$	6 %	1 188 \$	3 %	36 130 \$	91 %
2014-2015	35 764	3 889	11	150	-	31 725	89
2013-2014	22 952	2 146	9	175	1	20 631	90

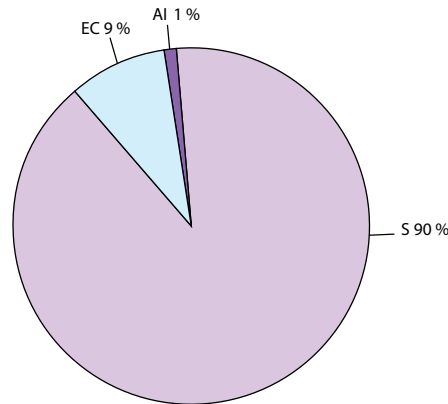
Le graphique circulaire et le tableau correspondant ci-dessus révèlent que les contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 100 000 \$ ont été en grande partie attribués à d'autres entreprises (ni inuites et ni du Nunavut). Cette tendance est constante depuis les neuf années qui ont fait l'objet du présent rapport.

Remarque : Les entreprises du Nunavut qui ont aussi le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

Contrats > 100 000 \$ à fournisseur unique par types selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués un fournisseur unique — par types, aux autres entreprises* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par types
attribués aux autres entreprises selon la valeur
2015-2016**



Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ attribués aux autres entreprises — selon la valeur (milliers)

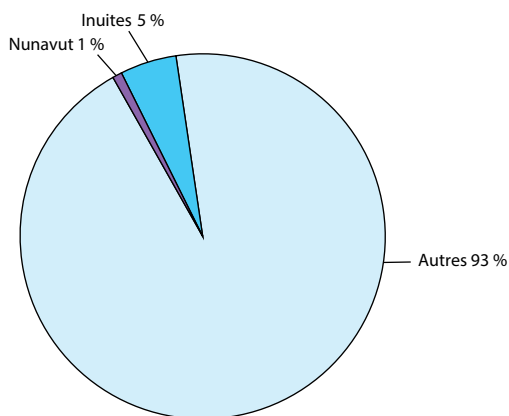
Fournisseur unique — autres entreprises	2014-2015		2014-2015		2013-2014	
	\$	%	\$	%	\$	%
Transport aérien (TA)	-	-	-	-	258	1
Architecture/ingénierie (AI)	500	1	902	3	218	1
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	3 140	9	1 200	4	1 275	6
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	-	-	465	2
Service (S)	32 490	90	29 623	93	18 414	89
Total	36 130 \$	100 %	31 725 \$	100 %	20 630 \$	100 %

En 2015-2016, sur la valeur totale de 39 902 000 \$ attribuée en contrats à fournisseur unique, 36 130 000 \$ ont été attribués à d'autres entreprises, dont 90 % étaient pour des contrats de service. Cette proportion relativement élevée est demeurée la même au cours des trois années auxquelles correspond le graphique ci-dessus.

Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ — par catégories de statut* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut
selon le volume
2015-2016



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon le volume

Année	Attribués	Entreprises inuites		Nunavut		Autres	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2015-2016	153	8	5 %	2	1 %	143	93 %
2014-2015	102	5	5 %	1	1 %	96	94 %
2013-2014	81	8	10 %	1	1 %	72	89 %

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2015-2016, sur les 153 contrats à fournisseur unique attribués, 143 ou 93 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2014-2015, sur les 102 contrats à fournisseur unique attribués, 96 ou 94 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

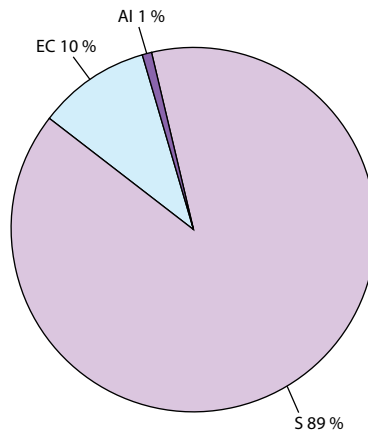
Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2013-2014, sur les 81 contrats à fournisseur unique attribués, 72 ou 89 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

La part proportionnelle moyenne de 90 à 95 % n'a guère varié au cours des neuf dernières années.

Contrats > 100 000 \$, par catégories de statut, attribués aux autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à fournisseur unique — par catégories de statut — attribués aux autres entreprises résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut
attribués aux autres entreprises
selon le volume
2015-2016**



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises — selon le volume

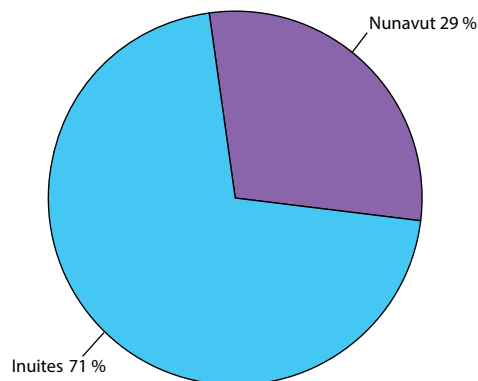
Fournisseur unique – autres entreprises	2014-2015		2014-2015		2013-2014	
Transport aérien (TA)	-	- %	-	- %	2	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	1	1	1	1	1	1
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	15	10	7	7	4	6
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	-	-	1	1
Service (S)	127	89	88	92	64	89
Total	143	100 %	96	100 %	72	100 %

D'après le tableau ci-dessus, et au cours des neuf dernières années de déclaration du présent rapport, les contrats à fournisseur unique dans cette catégorie étaient surtout des contrats de service.

4. Contrats attribués à des entreprises locales

Le graphique ci-dessous intitulé **Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens** résume la répartition des contrats selon la valeur attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
attribués à des entreprises locales
selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016**



Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon la valeur à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Entreprises inuites	3 764 \$	71 %	4 260 \$	91 %	2 648 \$	81 %
Entreprises du Nunavut	1 564	29	442	9	626	19
Total	5 328	100 %	4,702 \$	100 %	3 274 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats dans la tranche des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut situées dans la même collectivité où les travaux étaient requis.

En 2015-2016, sur les 27 199 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 5 328 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur ce montant de 5 328 000 \$, 3 764 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (71 %), et 1 564 000 \$ (29 %) ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

En 2014-2015, sur les 24 981 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 4 702 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 4 702 000 \$, 4 260 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (91%), et 442 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (9 %).

En 2013-2014, sur les 24 603 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 3 274 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 3 274 000 \$, 2 648 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (81%), et 626 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (19 %).

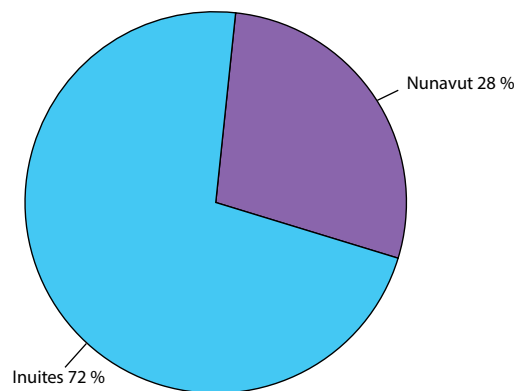
Cette tendance sur trois ans révèle que les entreprises locales inuites obtiennent une beaucoup plus grande partie des contrats attribués à des entreprises locales, par rapport aux entreprises du Nunavut. Il vaut la peine de noter que les entreprises inuites ayant obtenu le statut d'entreprise du Nunavut en vertu de la politique NNI sont admissibles à un rajustement complet de 21 % des offres en vertu de la politique NNI.

Remarque : Les hameaux, les offices d'habitation, le Collège de l'Arctique du Nunavut et les organismes inuits ne sont pas considérés comme des entreprises locales en vertu de la politique NNI, car ces entités ne sont pas inscrites à NTI à titre d'entreprise inuite, ni au GN à titre d'entreprise du Nunavut.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, aux entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — attribués à des entreprises locales — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats selon le nombre de contrats attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
attribués à des entreprises locales
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016**



Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Entreprises inuites	71	72 %	74	88 %	53	84 %
Entreprises du Nunavut	28	28	10	12	10	16
Total	99	100 %	84	100 %	63	100 %

La plupart des entreprises ayant obtenu un contrat déclarées à titre d'entreprise inuite sont également des entreprises du Nunavut, mais aucune des entreprises ayant obtenu un contrat déclarée à titre d'entreprise du Nunavut n'est une entreprise inuite.

Sur les 473 contrats attribués en 2015-2016 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 99 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (21 %). Sur ces 99 contrats, 71 ont été attribués à des entreprises locales inuites (72 %), et 28 à des entreprises locales du Nunavut (28 %).

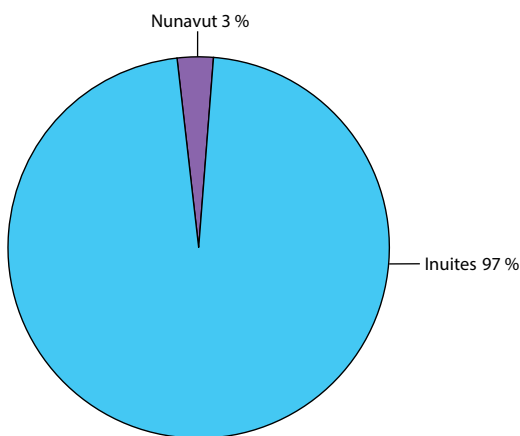
Sur les 455 contrats attribués en 2014-2015 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 84 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (18 %). Sur ces 84 contrats, 74 ont été attribués à des entreprises locales inuites (88 %), et 12 à des entreprises locales du Nunavut (10 %).

Sur les 446 contrats attribués en 2013-2014 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 63 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (14 %). De ces 63 contrats, 53 ou 84 % ont été attribués à des entreprises inuites, et 10 ou 16 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

Contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon la valeur pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$
attribués à des entreprises locales selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016**



Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon la valeur à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Entreprises inuites	146 679 \$	97 %	20 135 \$	86 %	17 818 \$	48 %
Entreprises du Nunavut	4 576	3	3 291	14	19 139	52
Total	151 255 \$	100 %	23 426 \$	100 %	36 957 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises locales inuites ou à des entreprises locales du Nunavut.

Sur la valeur totale de 335 771 000 \$ en contrats attribués en 2015-2016 dans cette catégorie, 151 255 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (45 %). Sur ces 151 255 000 \$, 97 % ou 146 679 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 3 % ou 4 576 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

Sur la valeur de 228 686 \$ (arrondie au millier de dollars près) des contrats de valeur supérieure à la tranche des valeurs > 100 000 \$ attribués en 2014-2015, à l'exclusion des commandes, la valeur de 23 426 000 \$ (arrondie au millier de dollars près) a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut (10 %). Sur ces 23 426 000 \$, 20 135 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (86 %), et 3 291 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (14 %).

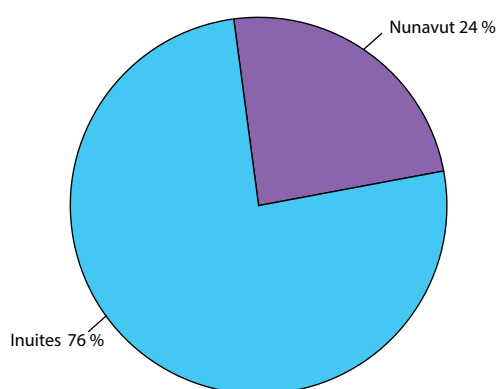
Sur la valeur de 300 608 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2013-2014, à l'exclusion des commandes, une valeur totale de 36 957 000 \$ ou 12 % a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. De ce montant, 48 % ou 17 818 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 52 % ou 19 139 000 \$ ont été attribués à des entreprises du Nunavut. C'est une différence importante par rapport aux deux années précédentes.

Une analyse de dix années indique clairement que les entreprises inuites ont constamment obtenu plus de contrats (volume) et des contrats de plus grande valeur en argent, dans cette tranche de valeurs, que les entreprises du Nunavut. Par contre, les entreprises ayant à la fois le statut d'entreprise inuite et du Nunavut figurent dans les statistiques des entreprises inuites.

Contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon le volume pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$
attribués à des entreprises locales selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2015-2016**



Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon le volume pour les contrats > 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Entreprises inuites	54	76 %	38	83 %	35	69 %
Entreprises du Nunavut	17	24	8	17	16	31
Total	71	100 %	46	100 %	51	100

Sur les 418 contrats attribués dans la tranche de contrats > 100 000 \$ en 2015-2016, à l'exclusion des commandes, 54 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (76 %). Ces chiffres révèlent une importante diminution du volume par rapport à 2014-2015.

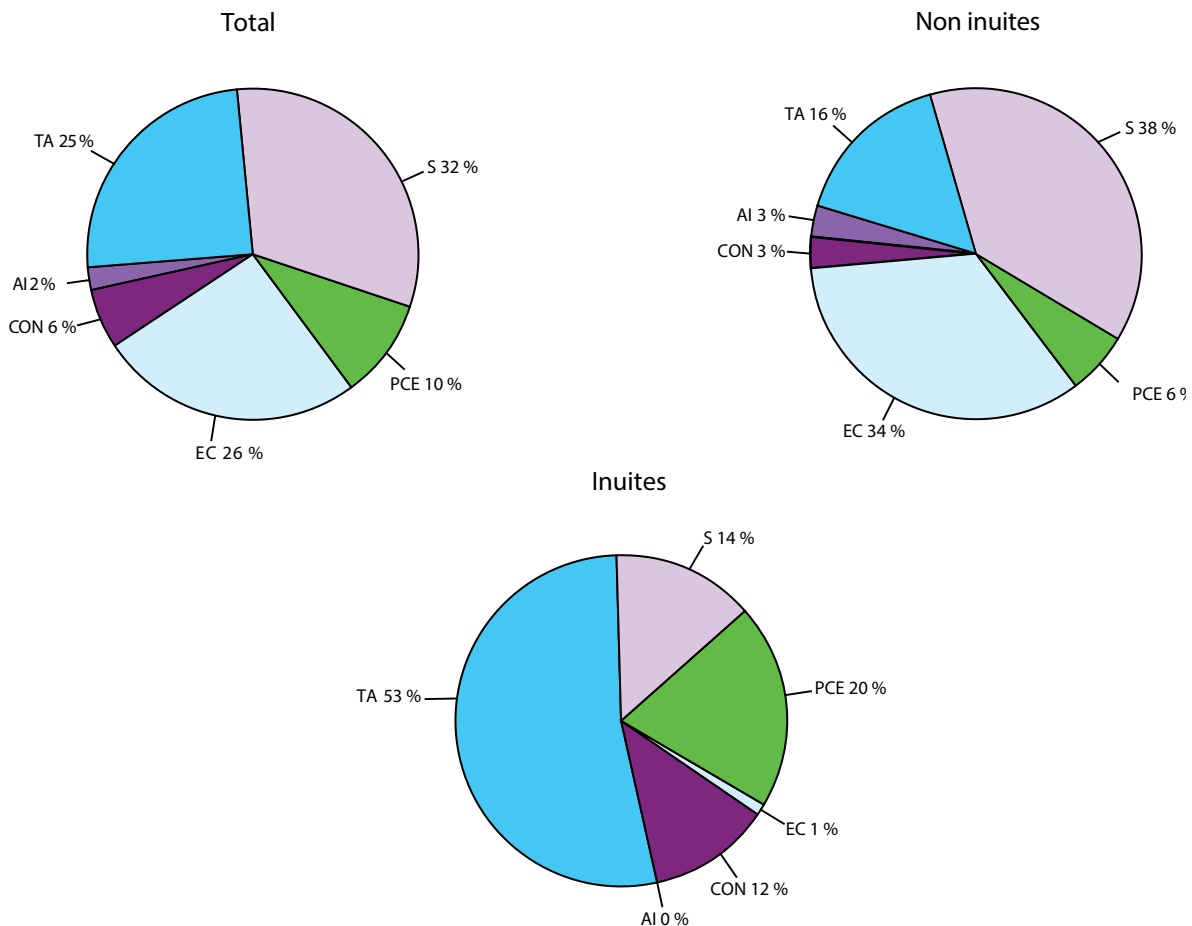
Sur les 357 contrats attribués dans la tranche de contrats >100 000 \$ en 2014-2015, à l'exclusion des commandes, 46 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (17 %). Sur ces 46 contrats, 38 ont été attribués à des entreprises locales inuites (83 %), et 8 à des entreprises locales du Nunavut (17 %).

Sur les 324 contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2013-2014, à l'exclusion des commandes, 51 ou 16 % ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut.

5. Soumissions reçues

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique* résume la répartition des soumissions reçues entre les entreprises inuites et non inuites, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique
2015-2016



Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique 2015-2016

Type	Total	Entreprises inuites	Entreprises non inuites
Transport aérien (TA)	361 25 %	195 54 %	166 46 %
Architecture/ingénierie (AI)	32 2	1 3	31 97
Construction (CON)	81 6	45 56	36 44
Services d'experts-conseils (EC)	366 26	5 1	361 99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	136 10	72 53	64 47
Service (S)	451 32	51 11	400 89
Total	1 427 100 %	369 26 %	1 058 74 %

2014-2015

Entreprises

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	309	22 %	162	48 %	147	14 %
Architecture/ingénierie (AI)	22	2	-	-	22	2
Construction (CON)	49	3	31	9	18	2
Services d'experts-conseils (EC)	142	10	9	3	133	12
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	200	14	116	35	84	8
Service (S)	682	49	18	5	664	62
Total	1 404	100 %	336	100 %	1 068	100 %

2013-2014

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	294	26 %	139	47 %	155	53 %
Architecture/ingénierie (AI)	45	4	3	7	42	93
Construction (CON)	64	6	43	67	21	33
Services d'experts-conseils (EC)	123	11	6	5	117	95
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	158	14	105	66	53	34
Service (S)	456	40	16	4	440	96
Total	1 140	100 %	312	27 %	828	73 %

Au cours des trois années couvertes par le tableau ci-dessus, en moyenne 74 % des soumissions proviennent d'entreprises non inuites et 26 % d'entreprises inuites.

De 2012-2013 à 2014-2015 nous avons assisté à une augmentation générale des soumissions des entreprises inuites de 45 %, et à une augmentation des soumissions des entreprises non inuites de 9 %. Avant 2012-2013 la participation des entreprises inuites avait augmenté pendant quatre ans.

Le volume des soumissions des entreprises non inuites a augmenté de 2007-2008 à 2012-2013. En 2013-2014, nous avons assisté à une première diminution (16 %) en 7 ans. De 2013-2014 à 2014-2015, nous avons assisté à une augmentation de 29 % .

Le volume des soumissions des entreprises inuites a augmenté durant l'exercice 2013-2014. Cette augmentation de 34 % (de 232 à 312 soumissions) est importante. En 2012-2013, nous avions assisté à une diminution de 36 % du volume de soumissions des entreprises inuites.

6. Main d'œuvre inuite

Le tableau ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Analyse de la main d'œuvre inuite — Petits travaux de construction et d'entretien* résume la participation de la main d'œuvre inuite aux contrats de construction et d'entretien d'une valeur inférieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus souvent sous le terme « contrats de petits travaux de construction » ou « contrats de F/E ».

	2015-2016			2014-2015			2013-2014		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	41 %	51 %	53 %	36 %	46 %	39 %	45 %	55 %	56 %
Baffin	40	53	54	25	31	33	25	31	33
Kitikmeot	30	30	33	30	47	47	22	28	23
Kivalliq	45	50	54	43	55	42	59	72	73

Les valeurs déclarées pour les contrats de petits travaux de construction dans tout le Nunavut au cours des trois derniers exercices financiers indiquent que la moyenne des entrepreneurs sont en mesure de dépasser les proportions minimales requises, dans leurs soumissions et dans la réalisation des travaux.

Le tableau ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Analyse de la main d'œuvre inuite — Grands travaux de construction* résume la participation de la main d'œuvre inuite aux contrats de grands travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus couramment sous le terme « contrat de construction » ou « contrat de projet d'immobilisations ».

	2015-2016			2014-2015			2013-2014		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	29 %	27 %	37 %	23 %	23 %	28 %	30 %	33 %	34 %
Baffin	26	23	35	10	10	18	28	26	32
Kitikmeot	30	34	39	27	23	37	30	49	41
Kivalliq	45	45	48	30	30	30	33	38	36

Le pourcentage moyen requis a généralement varié au cours des trois dernières années pour les grands travaux de construction. Le pourcentage moyen atteint au Nunavut a également varié. Néanmoins, les valeurs déclarées pour les contrats de construction dans tout le Nunavut au cours des trois derniers exercices financiers indiquent que la moyenne des entrepreneurs sont en mesure de dépasser les proportions minimales requises.

En 2013-2014 et 2014-2015, les entrepreneurs des régions de Baffin et de Kivalliq ont pu en moyenne dépasser les exigences minimales, à la fois dans leurs soumissions et dans l'exécution du contrat. Cette tendance s'est maintenue en 2015-2016 sauf dans la région de Kivalliq où les pourcentages des soumissions correspondent au pourcentage requis.

Dans le cas des petits et grands travaux de construction, les entrepreneurs tendent à soumissionner un pourcentage supérieur à celui demandé au regard de la main d'oeuvre.

Le tableau ci-dessous résume les Primes versées et les pénalités imposées sur les contrats de grands travaux de construction, et de petits travaux de construction et d'entretien.

	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités
Nunavut	1 006 247 \$	21 595 \$	402 810 \$	26 968 \$	330 370 \$	154 166 \$
Baffin	413 290 \$	17 958 \$	160 488 \$	7 376 \$	148 808 \$	127 443 \$
Kitikmeot	346 547 \$	-	242 322 \$	19 592 \$	52 065 \$	-
Kivalliq	246 410 \$	3 637 \$	-	-	129 497 \$	26 723 \$

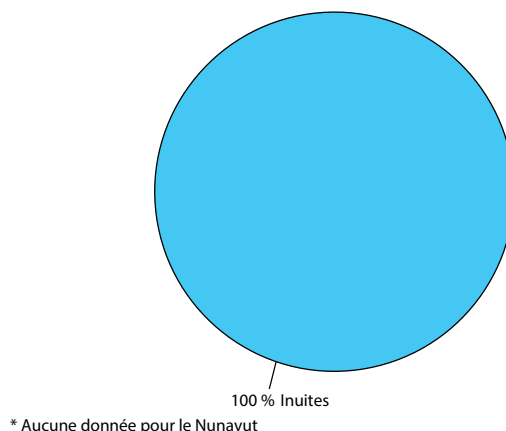
L'entrepreneur qui dépasse le taux requis de main d'oeuvre inuite reçoit une prime, ou se voit imposer une pénalité s'il n'atteint pas le taux requis.

Les chiffres ci-dessus reflètent les primes versées ou les pénalités recueillies à chaque exercice financier. Durant les années 2013-2014 à 2015-2016, le montant des primes était supérieurs à celui des pénalités, mis à part la région de Kitikmeot qui n'a déclaré aucune pénalité en 2015-2016. Cela indique que les entrepreneurs de cette région arrivent à respecter des proportions plus élevées que celles exigées.

7. Rajustements en vertu de la NNI

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI — selon la valeur* », résume la répartition de tous les contrats reçus à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI — selon la valeur
2015-2016



Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI — selon la valeur

Contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique

	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
Entreprises inuites	3 931 948 \$	100 %	5 662 775 \$	100 %	36 260 \$	100 %
Total	3 931 948 \$	100 %	5 662 775 \$	100 %	36 260 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats (à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique) attribués à des entrepreneurs qui n'auraient pas obtenu le contrat sans le rajustement des soumissions.

En 2015-2016, la valeur totale des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, de 3 931 948 \$ a fait l'objet de l'application de la politique NNI, ce qui correspond à 18 contrats. Sur ces 18 contrats, 15 étaient des contrats de transport aérien.

En 2014-2015, la valeur totale des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, de 5 662 775 \$ a fait l'objet de l'application de la politique NNI, ce qui correspond à 11 contrats. Sur ces 11 contrats, 7 étaient des contrats de transport aérien.

Ces renseignements portent sur tous les contrats à l'exclusion des commandes et des contrats à fournisseur unique. On applique les rajustements en vertu de la NNI en vue de déterminer le soumissionnaire moins-disant ou le soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité-prix à qui attribuer le contrat. Un contrat attribué grâce aux rajustements en vertu de la NNI est un contrat qui aurait été attribué à une « autre » entreprise, mais qui ne l'a pas été grâce à l'application des rajustements en vertu de la NNI qui ont modifié le classement des soumissions selon la moins-disante ou la mieux cotée.

Une analyse de la tendance sur huit ans indique que les entreprises inuites obtiennent un plus grand nombre de contrats que les entreprises du Nunavut. Les entreprises du Nunavut qui sont également inscrites comme entreprise inuite obtiennent un rajustement plus important de leurs soumissions.

Les entreprises non inscrites (autres entreprises) peuvent faire l'objet de rajustements de leurs soumissions en vertu de la NNI s'ils indiquent une proportion maximale de main d'œuvre inuite et du Nunavut dans leurs soumissions, en retenant les services d'entreprises et de fournisseurs inuits, du Nunavut ou de la collectivité concernée, et en embauchant des travailleurs inuits et du Nunavut.

Le nombre de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu de la politique NNI reste bas. Toutefois, la présente section ne concerne pas les contrats d'approvisionnement en biens, une catégorie de contrats plus souvent attribués aux entreprises inuites.

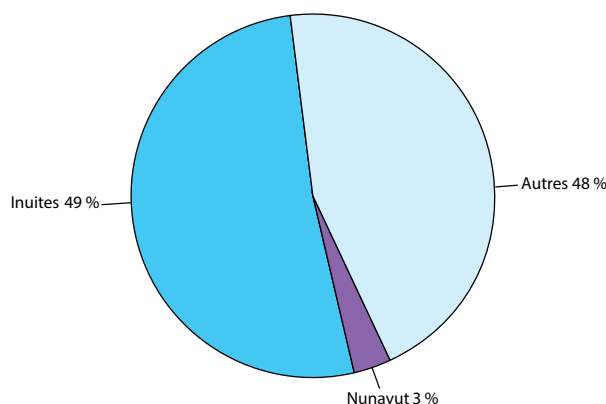
Pour une analyse plus complète de l'attribution des contrats en vertu de la politique NNI, reportez-vous à la section des observations générales au début du présent rapport.

Remarque : Depuis mai 2006, la politique NNI permet à un soumissionnaire qui n'est pas de la collectivité concernée de profiter d'un rajustement de sa soumission à titre d'entreprise locale s'il n'y a aucun entrepreneur local en mesure de soumissionner ou si aucun n'a soumissionné pour un contrat donné. Pour faire l'objet de rajustements, l'entreprise du soumissionnaire n'a pas besoin d'être dans la collectivité où les biens, les services ou les travaux de construction sont requis, mais il doit être une entreprise inscrite en vertu de la NNI ou au NTI, et avoir ses bureaux quelque part au Nunavut. Reportez-vous à l'alinéa 11.1g) de la politique NNI.

8. Comparaison avec l'année précédente

Le graphique ci-dessous intitulé **Gouvernement du Nunavut — Comparaison avec l'année précédente** — selon la valeur résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait à la valeur des contrats (en milliers de \$).

**Gouvernement du Nunavut
Comparaison avec l'année précédente selon la valeur
2015-2016**



	2015-2016		2014-2015	
Entreprises inuites	196 375 \$	49 %	92 682 \$	32 %
Entreprises du Nunavut	11 241	3	11 487	4
Autres entreprises	191 548	48	184 775	64
Total	399 164 \$	100 %	288 944 \$	100 %

La valeur de tous les contrats a augmenté de 38 % en 2015-2016.

La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 112 %.

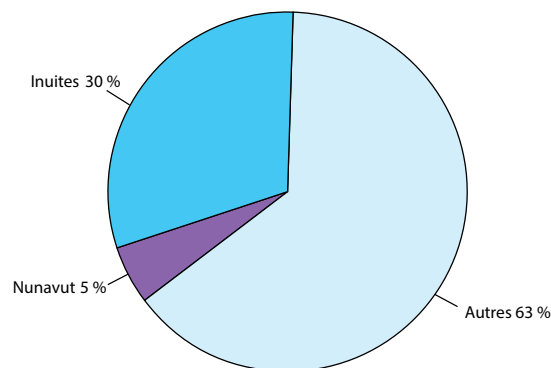
La valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 2 %.

La valeur de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 4 %.

Il faut souligner que les entreprises inuites et du Nunavut doivent renouveler leur statut chaque année. S'il arrive qu'une entreprise néglige de formuler une nouvelle demande d'une année ou l'autre, elle s'expose à perdre son statut et à se voir refuser le rajustement des soumissions. Les registres des entreprises inuites et de la NNI sont mis à jour quotidiennement et la déclaration du statut de l'entrepreneur doit se faire à la date limite pour soumissionner (ou de l'attribution du contrat dans le cas d'un fournisseur unique). Ce facteur a contribué à la variation de l'attribution de contrats à des entreprises inuites ou du Nunavut d'une année à l'autre.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Comparaison avec l'année précédente* — selon le volume résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait au volume des contrats.

Gouvernement du Nunavut
Comparaison avec l'année précédente selon le volume
2015-2016



	2015-2016		2014-2015	
Entreprises inuites	623	30 %	567	30 %
Entreprises du Nunavut	108	5	65	3
Autres entreprises	1 247	63	1 370	68
Total	1 978	98 %	2 002	101 %

Le volume total des contrats a diminué de 1 % en 2015-2016.

La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 10 %.

Le volume des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 66 %.

Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 9 %.

Annexe A

Définition des termes et abréviations

Terminologie

Mode d'attribution des contrats : méthode choisie pour attribuer les contrats. Il existe trois principaux modes d'attribution des contrats par le GN : l'appel d'offres, la demande de propositions et le contrat à fournisseur unique. Une autre façon d'attribuer un contrat est par la négociation. Toutefois, seul le cabinet peut attribuer un contrat ou en autoriser l'attribution sans appel d'offres concurrentiel lorsqu'il existe des concurrents.

Biens : contrats d'approvisionnement en biens ou « commandes ». Les contrats d'approvisionnement en biens sont surtout attribués par la division d'approvisionnement de SCG au nom des ministères du GN.

Entreprise inuite : entreprise dont au moins 51 % des propriétaires sont inuits et qui figure sur la liste des entreprises inuites de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) au moment de l'attribution du contrat.

Entreprise locale : entreprise ou firme inuite ou entreprise du Nunavut qui a ses bureaux dans la collectivité où les biens ou les travaux sont requis.

Entreprise du Nunavut : entreprise située au Nunavut et dont au moins 51 % des propriétaires sont résidents du Nunavut, et qui figure au registre des entreprises autorisées du Nunavut du GN au moment de l'attribution du contrat.

Autre entreprise : entreprise, particulier ou organisation qui ne figure pas aux registres de NTI ou du GN au moment de l'attribution du contrat.

Contrat à fournisseur unique : attribution d'un contrat sans demande de propositions ni appel d'offres concurrentiel. Certains critères s'appliquent.

Abréviations

Ministères

SCG	Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut
CP	Culture et patrimoine
DÉT	Développement économique et transport
ÉDU	Éducation
EAI	Exécutif et Affaires intergouvernementales
ENV	Environnement
SEF	Services à l'enfance et à la famille
FIN	Finances
RH	Ressources humaines
SAN	Santé
JUS	Justice

Types de contrat

TA	Transport aérien
AI	Services d'architecture et d'ingénierie
CON	Construction
EC	Services d'experts-conseils
PCE	Petits travaux de construction et d'entretien
C	Commandes
S	Contrats de service

Modes d'attribution des contrats

DPI	Demande de propositions par invitation
AOI	Appel d'offres par invitation
DPP	Demande de propositions publique
AOP	Appel d'offres public
SA	Fournisseur unique architecture/ingénierie
SU	Fournisseur unique urgence
CFU	Fournisseur unique
SV	Fournisseur ou vendeur unique